



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (PNJ) 2021-2025

Draft du 20 septembre 2021

Version N°6 du 22 août 2021

Table des matières

Sigles et abréviations :	2
Avant-propos : (Mot du Ministre)	4
Introduction :	5
Démarche méthodologique :	7
I. Contexte général :	8
1.1 Contexte sociodémographique.....	8
1.2 Situation économique	9
1.3 Situation de l'emploi	10
II. Jeunesse en Côte d'Ivoire :	12
2.1 Concepts de jeunesse	12
2.2 La jeunesse dans les politiques publiques	13
2.3 Jeunesse et dividende démographique.....	14
III. Diagnostic de la situation de la Jeunesse :	16
3.1 Environnement social de la jeunesse.....	16
3.2 Conditions de vie des jeunes	18
3.3 Emploi et insertion des jeunes	23
3.4 Autonomisation des jeunes	25
3.5 Principaux défis	25
IV. Orientations de la politique nationale de la Jeunesse :	27
4.1 Fondements : Engagements pris en faveur des jeunes	27
4.2 Vision et valeurs.....	31
4.3 Orientations (ou axes) stratégiques	33
V. Cadre de mise en œuvre et Suivi-Évaluation de la PNJ :	34
5.1 Opérationnalisation de la PNJ	34
5.2 Mécanismes de coordination de la PNJ	34
5.3 Financement de la PNJ	37
5.4 Suivi et évaluation de la PNJ	37
VI. Annexes :	39
6.1 Glossaire des principales terminologies	39
6.2 Données sur l'insertion de jeunes.....	41
6.3 Indicateurs sur l'emploi.....	42
6.4 Cartographie des principales parties prenantes de la PNJ.....	43

Sigles et abréviations :

AGEPE	: Agence d'Étude et de Promotion de l'Emploi
AGRIPAC	: Programme d'Actions Commerciales et Agricoles
AOF	: Afrique Occidentale Française
APD	: Aide Publique au Développement
BIT	: Bureau International du Travail
CEC	: Centre d'Écoute et de Conseils
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPE	: Certificat d'Études Primaires Élémentaires
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale
CNJCI	: Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire
COM	: Centre d'Observation des Mineurs
CONFESJES	: Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CNO	: Centre – Nord – Ouest
CP1	: Cours Préparatoire 1 ^{ère} année
CRIDJ	: Centre Régional d'Information et de Documentation Jeunesse
ECAP	: Enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques
DGAT	: Direction Générale de l'Administration du Territoire
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIS	: Enquête sur les Indicateurs de la Santé
ENV	: Enquête sur le Niveau de Vie
FED	: Fonds Européen de Développement
IDH	: Indice de Développement Humain
INJS	: Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS	: Institut National de la Statistique
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
LMD	: Licence-Master-Doctorat
LBGTI	: Lesbienne Bi-Gay-Trans et Inter sexe
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey
OCAM	: Organisation Commune Africaine et Malgache
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAC	: Programmes d'Actions Commerciales
PAS	: Programmes d'Ajustements Structurels
PMA	: Pays Moins Avancés
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDEF	: Plan National de Développement du secteur Éducation/Formation
PNJ	: Politique Nationale de la Jeunesse

PNSR/PF	: Programme National de la Santé de la Reproduction et de Planification Familiale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	: Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables
RGP	: Recensement Général de la Population
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SSSU	: Service de Santé Scolaire et Universitaire
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UVICOCI	: Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine

Avant-propos : (Mot du Ministre)

La jeunesse, atout indéniable, constitue « le présent et l'avenir d'une Nation ». Cependant force est de reconnaître que les jeunes sont aujourd'hui confrontés à un nombre croissant de difficultés dans leur vécu quotidien et d'incertitudes quant à leur avenir. Ils sont beaucoup plus exposés au chômage, au sous-emploi, aux manipulations politiciennes, aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/Sida. Cet état de fait les prédispose à divers fléaux sociaux dont les comportements déviationnistes, la délinquance, le banditisme, la drogue et la prostitution. Parmi les problèmes qui affectent les jeunes, les plus cruciaux demeurent sans conteste ceux de l'emploi tant salarié qu'indépendant et de l'insertion professionnelle. Ces problèmes sont dus en partie à leur non qualification, à l'insuffisance d'une culture entrepreneuriale et à l'inaccessibilité relative aux crédits.

Le non résolution de ces problèmes est susceptible de provoquer de graves conséquences pour le développement futur de la Côte d'Ivoire. En effet, la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail peut induire la perte de l'estime et de l'exclusion de soi, des sentiments de frustration et leur rejet de la société. En dépit de ce qui précède, **« la jeunesse demeure un atout et non un problème »**. Sa promotion requiert un véritable engagement politique et sa prise en compte en tant que composante de toutes les politiques sectorielles de développement. Aucune Nation ne saurait se construire sans la participation de sa jeunesse. Avoir de l'ambition pour la Côte d'Ivoire, c'est œuvrer pour sa jeunesse.

Dans cette optique, la promotion de la jeunesse fait l'objet d'une constante préoccupation de la part du Gouvernement ivoirien. Cette promotion ne saurait se réaliser sans l'existence d'une Politique Nationale de Jeunesse. Doter la jeunesse de ce document cadre d'orientation pour l'action, c'est lui offrir un levier puissant pour sa pleine participation au développement et l'associer à la prise de décisions.

L'élaboration de cette deuxième Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 traduit la volonté du Gouvernement ivoirien d'accorder une place de choix à sa jeunesse dans le processus de développement social, économique, culturel et politique. Elle ambitionne de satisfaire les défis fondamentaux d'éducation, de formation et d'information, de santé, de pleine participation des jeunes au processus de développement, d'insertion professionnelle, d'emploi des jeunes et de culture civique et citoyenne.

A cet effet, le Ministère en charge de la Jeunesse se doit de conjuguer ses efforts de concert avec ceux des organisations de jeunesse, des Ministères techniques, des Partenaires Techniques et Financiers évoluant dans le secteur jeunesse, de la société civile et du secteur privé. C'est à cette condition que les activités de jeunesse contenues dans les Plans d'Actions Opérationnelles des stratégies émanant de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) pourront se réaliser par les jeunes, pour les jeunes, pour leur bonheur et pour le développement durable de la Côte d'Ivoire.

Introduction :

En Côte d'Ivoire, le décret n°72-746 du 24 novembre 1972 fixe l'âge de la jeunesse de 16 à 35 ans. Depuis 1959, la Côte d'Ivoire s'est toujours dotée d'un département ministériel en charge de la jeunesse. Si les appellations se sont adaptées aux réalités de chaque époque, le contenu des attributions est resté constant autour de deux (2) préoccupations majeures, à savoir :

- créer les conditions d'un encadrement performant de la jeunesse ivoirienne ;
- former la jeunesse à des prises de responsabilités pour accompagner le développement national.

Le pays a bénéficié d'une croissance économique soutenue depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, mais celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une hausse significative du bien-être des populations. À cet égard, la situation de la jeunesse préoccupe tout particulièrement, compte-tenu de son poids démographique (selon le RGPH 2014, 77,3% de la population a moins de 35 ans) et des défis majeurs auxquels elle fait face.

En 2016, la Côte d'Ivoire s'est dotée pour la première fois de son histoire d'une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) couvrant la période 2016-2020. La mise en œuvre de la PNJ 2016-2020 et des stratégies d'opérationnalisation qui en sont issues, ambitionnait de renforcer de façon significative les politiques sectorielles à l'endroit des jeunes tout en les inscrivant dans un cadre global et cohérent qui repose sur une approche intégrée, inclusive et transversale. Elle a été une opportunité sans précédent pour le Gouvernement de relever les défis qui entravaient l'émancipation de la jeunesse. Toutefois, la faiblesse de la coordination synergique des interventions multisectorielle, n'a pas permis de capitaliser totalement, l'ensemble des changements structurels et opérationnels attendus.

Au regard de l'importance de cette frange de la population qui se positionne comme acteur essentiel pour le déploiement de la politique de développement national, la Côte d'Ivoire ne peut faire l'économie d'un investissement massif en faveur des jeunes et laisser cette population en marge du processus de formulation puis de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Au niveau sectoriel, cet investissement doit se traduire par la mise en œuvre d'interventions stratégiques appropriées visant à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes et, in fine, favoriser leur épanouissement.

Pour ce faire, il apparaît pertinent que le Gouvernement adopte sa deuxième génération de Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) qui cadre avec le contexte actuel marqué notamment par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 dont les effets se font ressentir sur l'ensemble des secteurs socio-économiques nationaux. Afin de garantir une synergie d'action gouvernementale, ce nouvel outil est aussi bien arimé au PND 2021-2025 qu'à l'ensemble des politiques sectorielles contribuant à l'objectif de développement et d'épanouissement des jeunes.

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) a pour ambition d'organiser le présent et d'anticiper sur l'avenir de la Nation en valorisant davantage le potentiel de changement qualitatif et d'espérance légitime dont les jeunes sont porteurs. Elle a également pour ambition de servir de source d'inspiration pour la communauté nationale dans sa quête de contribuer à faire des jeunes de Côte d'Ivoire des acteurs avertis d'un développement harmonieux et durable pour eux-mêmes et pour toute la société, contre la pauvreté et la misère, pour la paix et le mieux-être pour tous.

À cet égard, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est :

- un document cadre qui exprime la volonté et les options politiques et stratégiques du Gouvernement ivoirien en matière de valorisation de sa jeunesse ;
- un instrument de droit qui édicte à l'ensemble des intervenants, les grandes lignes et les axes stratégiques en matière de promotion des jeunes en Côte d'Ivoire ;
- un pacte social en matière d'intervention dans le secteur de la jeunesse. A cet effet, elle donne une vision intégrale de la question de la promotion de la jeunesse et permet d'avoir une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solutions.

En outre, la PNJ sert de guide pour l'élaboration de politiques et stratégies globales, sectorielles ou ciblées en matière de promotion des jeunes.

Le présent document qui établit le cadre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 s'articule, outre l'introduction et la démarche méthodologique, autour de six (07) parties : (i) contexte général, (ii) jeunesse en Côte d'Ivoire, (iii) diagnostic de la situation de la jeunesse, (iv) orientations de la PNJ, (v) cadre de mise en œuvre et de suivi – évaluation de la PNJ et (vi) annexes.

Démarche méthodologique :

Le processus d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse s'est fait en trois (03) étapes :

La première étape a consisté à réaliser la revue de la PNJ 2016-2020. L'approche méthodologique a été participative, conjuguée avec une revue documentaire suivie de consultations avec les parties prenantes (Ministères sectoriels, société civile, secteur privé, Partenaires techniques et financiers, Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI)). Cette revue a permis de mettre en relief les principaux résultats obtenus au cours du quinquennat dernier et de ressortir les enseignements tirés de la mise en œuvre de la PNJ 2016-2020.

La seconde étape a permis d'élaborer une nouvelle Politique Nationale de Jeunesse (PNJ) 2021-2025 qui répond aux attentes réelles du Gouvernement et ses stratégies d'opérationnalisation selon les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Celle-ci a été alimentée par un certain nombre d'outils de planification stratégique notamment l'Analyse Causale, l'analyse des Forces-Faiblesses et Opportunités-Menaces (FFOM) et l'Analyse des Parties Prenantes. Cette politique est fondée sur les principes de la programmation basée sur les droits humains, l'équité, le genre et la gestion des risques qui ont guidé les travaux des groupes de travail.

La troisième étape a porté sur la finalisation de la PNJ, notamment sur : (i) la revue des initiatives prévues dans le cadre du PND 2021-2025 par les acteurs intervenant au niveau du secteur jeunesse, en vue de garantir une synergie intersectorielle, (ii) la revue et la validation technique de la version provisoire de la PNJ et (iii) la validation finale de la PNJ avec l'ensemble des parties prenantes.

I. Contexte général :

1.1 Contexte sociodémographique

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a une superficie de 322.462 km² avec une densité démographique estimée à 70,3 habitants au km² (RGPH, 2014). Au plan administratif, le pays est divisé en 31 Régions, 108 Départements, 509 Sous-préfectures (dont 426 fonctionnelles), 201 Communes, 8600 villages (RGPH 2014) et 12 Districts autonomes.

La population de la Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue avec un taux de croissance démographique de 2,6%. Cette population est passée de 15 366 672 habitants (RGPH 1998) à 22 671 331 habitants en 2014 (RGPH, 2014) dont 10 954 505 de filles et de femmes (48,3%) contre 11 716 826 hommes (51,7%). L'Institut National de la Statistique (INS) indique un rapport de masculinité de 107 hommes pour 100 femmes. Une situation nationale qui varie cependant d'une région à une autre.

En outre la population demeure jeune car 77,3% de celle-ci a moins de 35 ans, soit un peu plus de trois (03) personnes sur quatre (04) ; les jeunes âgés de zéro (0) à quatorze (14) ans représentent 41,8% et ceux âgés de quinze (15) à trente-quatre (34) ans représentent 35,5% (RGPH 2014).

Avec un taux d'urbanisation passé de 32% en 1975 à 49,7% en 2014 (RGPH 2014), la moitié de la population (11 408 413 habitants soit 50,3%) qui est urbaine devient de plus en plus importante et tend même à devenir majoritaire dans le pays. Douze (12) villes comptent plus de 100 000 habitants dont les plus importantes sont : Abidjan, capitale économique (4 395 243 habitants, soit près de 4 urbains sur 10), Bouaké (680 694 habitants), Daloa (591 633 habitants), Korhogo (536 851 habitants), San Pedro (631 156 habitants) et Yamoussoukro, capitale politique (355 573 habitants).

La population reste inégalement répartie dans l'espace national. Le District d'Abidjan (en raison du poids de la ville d'Abidjan), avec 4 707 404 habitants, abrite le cinquième de la population totale (20,8%). Les régions les moins peuplées étant celles du District du Denguélé (Kabadougou et Folon) avec 288 779 habitants dont 96 415 habitants pour le Folon (RGPH 2014).

Le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 85 personnes à charge pour 100 actifs.

Le niveau de l'analphabétisme reste relativement élevé bien qu'ayant enregistré une baisse de 0,5 point en moyenne par an depuis 1998 (63 %). Les résultats du RGPH 2014 indiquent que sur la base de la population de 15 ans et plus (13 185 520 individus), plus de la moitié (56,1 %) ne sait ni lire, ni écrire dans une langue quelconque.

Ce taux varie de 30,1 % pour la ville d'Abidjan à 84,7 % dans la région du Folon. Aussi, ce taux est-il plus marqué dans les régions du nord du pays (plus de 70 %) que dans celles du sud autour d'Abidjan (en deçà de la moyenne nationale).

Par ailleurs, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes (63 % contre 49 %). De même que la population non ivoirienne est plus touchée (73 %) que la population ivoirienne (51 %).

En ce qui concerne les croyances religieuses, l'islam est majoritaire avec 43,1% de la population totale, puis viennent le christianisme avec 33,9%, les déistes-agnostiques-athées avec 18,9%, les animistes (3,6%) et les autres religions (0,5%) (RGPH 2014).

La Côte d'Ivoire est un pays de brassage ethnique avec plus de 60 ethnies réparties en cinq (5) grands groupes : les Akan (38,1%), les Gur (21,3%), les Mandés du Nord (19%), les Krou (11,3%), les Mandés du Sud (09,1%) ; les naturalisés et les ivoiriens sans précision de groupe représentent chacun moins de 1% de la population totale (RGPH 2014).

Le taux de mortalité maternelle reste l'un des plus élevés en Afrique, car estimé à 583 décès pour 100 000 naissances en 2019 (RASS, 2019¹). Pour la mortalité infantile, les taux estimés restent élevés. Ainsi, 01 enfant sur 14 meurt avant son premier anniversaire, et 01 enfant sur 10, avant d'atteindre l'âge de 5 ans (EDS, 2012).

1.2 Situation économique

La Côte d'Ivoire demeure le principal poumon économique de l'Afrique de l'ouest francophone et exerce une réelle influence économique dans la zone de l'UEMOA.

Le pays a enregistré une croissance économique dynamique, forte et stable depuis 2012 avec un ralentissement en 2020, notamment imputable aux effets néfastes de la crise de la COVID-19. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à une moyenne annuelle de 8,11% durant la période 2012-2019.

En 2020, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, a été affectée par la situation sanitaire mondiale du COVID-19 qui a fortement affecté les ménages et les entreprises, et entraîné un ralentissement de l'économie à 1,82 % en 2020.

Cette croissance est principalement tirée par le secteur primaire, notamment l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, les manufactures, les services et les exportations.

En 2019, le secteur primaire représente 22% du PIB. Toutefois, le pays maintient son rang de 1^{er} producteur mondial de cacao (plus de 40% de part de marché) et est devenu le 1^{er} producteur mondial d'anacarde (autour de 20% de la production mondiale). Quant au secteur secondaire, il compte pour près de 23% du PIB et concerne principalement le raffinage de pétrole, l'énergie, l'agro-alimentaire et le BTP. Le secteur tertiaire, soit 55% du PIB, est dominé par les télécommunications, les transports (portuaire et aérien), la distribution et les activités financières. Cette économie, essentiellement tournée vers l'exportation de matières premières, demeure fragile.

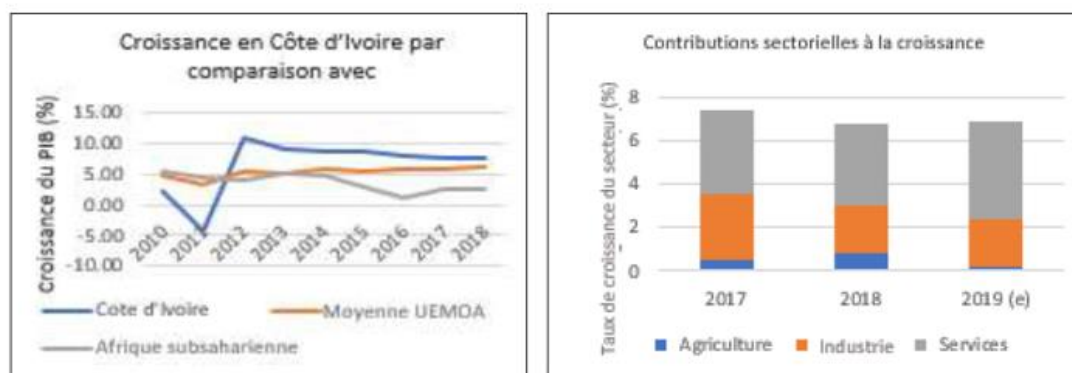
La performance de l'économie ivoirienne repose également sur la maîtrise de l'inflation (0,8% en 2019 et 1,8% en 2020) en-deçà du plafond communautaire de l'UEMOA de 3%.

¹ Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire

S'agissant de la situation des finances publiques, le solde budgétaire global respectait le plafond communautaire d'un déficit budgétaire de 3% du PIB (3,3% en 2017, 2,9% en 2018 et 2,3% en 2019). En raison des effets de la pandémie à Covid 19, il s'est dégradé en 2020 pour s'établir à 5,2% du PIB du fait de la chute des recettes domestiques de l'ordre de 0,5% du PIB, couplée à une hausse des dépenses budgétaires de 2,4% du PIB.

Le ratio d'endettement s'établit à 42,1% du PIB en 2020 contre 37,8% du PIB à fin 2019, soit largement inférieur à la norme de 70% des critères de convergence de l'UEMOA.

Figure 1 : Croissance en Côte d'Ivoire 2016–2019 par rapport à la région



1.3 Situation de l'emploi

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement qui ont entraîné une baisse du taux de chômage des jeunes de 7,3% pour les 14-35 ans, contre 5,3% pour l'ensemble de la population (ENSETE 2016), le sous-emploi (ou le travail indécent) demeure élevé. En effet, le taux de main d'œuvre potentielle, du chômage et du sous-emploi est de 26.5% au plan national et de 30.4% chez les 14-35 ans (Enquête emploi 2016). Cette situation entraîne la pauvreté et accroît les inégalités sociales.

Pour résoudre ces multiples problèmes, plusieurs pistes sont explorées par les pouvoirs publics en étroite collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux, notamment pour ce qui concerne la création d'emplois novateurs et diversifiés, la promotion de l'auto-emploi, l'exhortation à la libre entreprise, l'adaptation du système éducatif aux contraintes du marché de l'emploi et l'éducation à la citoyenneté.

Le marché du travail est le lieu théorique de rencontre entre l'offre et la demande de travail. Cette définition présente des subtilités selon qu'elle est considérée économiquement ou juridiquement (code du travail). Toutefois, deux types de marché se confrontent. L'un accessible à tous les acteurs au travers des annonces et agences de recrutement (marché ouvert) et l'autre non accessible à tous les demandeurs (marché fermé).

Caractéristiques du marché du travail ivoirien

L'analyse des caractéristiques du marché du travail ivoirien est faite à partir de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2017. Elle porte sur :

- le poids et la structure de la population en âge de travailler ;
- les caractéristiques de l'emploi (informalité, précarité de l'emploi, revenu tiré de l'emploi, etc.) ;

- la sous-utilisation de la main-d'œuvre (taux de chômage, autres indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre).

Le marché du travail ivoirien est caractérisé par une population en âge de travailler (16 ans et plus) estimée à 13 629 692 sur une population projetée de 24 571 886, soit une proportion de 55,5%. Celle-ci est relativement jeune (61,4%) avec un âge variant entre 16 et 35 ans. Le taux de participation de la population indique que six personnes en âge de travailler sur dix sont dans la main-d'œuvre (en emploi ou au chômage). La population en emploi représente un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler (58%).

La structure de l'emploi montre que même si elle est en baisse, la branche agriculture demeure la plus grosse pourvoyeuse d'emplois (41,9%) dont 45,7% de jeunes 15-35 ans, suivie par les services (23,4%) et le commerce (22,2%). La part de l'industrie dans l'ensemble des emplois n'est que de 12,5%.

Selon la situation dans la profession, la majorité des emplois est indépendante (71%), un emploi sur quatre est salarié et seulement 1,5% des personnes en emploi sont des employeurs.

Au niveau de la qualité de l'emploi en Côte d'Ivoire, le marché du travail est marqué par un taux élevé d'emplois vulnérables (69,5%) et d'emplois précaires (16,1%). Par ailleurs, l'analyse du marché du travail montre une faible disponibilité d'emplois salariés. En effet, seul un emploi sur quatre est salarié soit un taux de salarisation de 23%. Les emplois salariés sont majoritairement détenus par les hommes (29,1%), de niveau d'études relativement peu élevé (71,1% pour le supérieur) et à Abidjan (47,1%).

En ce qui concerne le revenu moyen mensuel tiré de l'emploi, il est de 250 000 FCFA dans l'administration, de 150 000 FCFA dans les entreprises parapubliques et de 88 000 FCFA dans les entreprises privées. Le faible niveau relatif du revenu moyen dans le secteur privé pourrait s'expliquer par la part relativement importante des emplois informels dans ce secteur (92,3% contre 13,8% pour le secteur public).

Par ailleurs, le marché du travail est dominé par le poids important du secteur informel (88,4%) quelle que soit la caractéristique socio-démographique considérée, à l'exception des travailleurs de niveau d'études supérieures (52,8%) (ERI-ESI 2017). Les unités de production informelles (UPI) sont majoritairement localisées en milieu urbain (64%) et dans la majorité des cas, elles sont inconnues de l'ensemble des services de l'État ; 95,7% n'ont aucune inscription dans les registres de l'État, et 3,6% seulement sont enregistrées dans un registre (ERI-ESI 2017).

Le taux de chômage, premier indicateur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, qui est un des indicateurs des tensions sur le marché du travail et qui marque le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi, est estimé à 3,3%. Les jeunes de 14-34 ans sont les plus touchés (4,9%). Quant au second indicateur, le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail, il est estimé à 12% de la main-d'œuvre alors que le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est estimé à 12,3%. Toujours selon l'ERI-ESI-2017, le taux composite de la sous-utilisation de la main-œuvre est de 20,2%. En effet, au niveau de la structuration de l'offre mise à la disposition du marché du travail par le système éducatif, la situation a très peu évolué entre 2014 et 2016 (Enquête Emploi 2016).

II. Jeunesse en Côte d'Ivoire :

2.1 Concepts de jeunesse

Étymologiquement le mot jeunesse vient du latin « juvenis » qui signifie : qui n'est pas avancé en âge. Cependant, force est de reconnaître qu'il est difficile de faire l'unanimité tant le concept est polysémique et à contextualiser. Les individus sont soit mineurs et totalement dépendants, soit majeurs et entièrement responsables de leurs actes.

Dans l'optique de mieux cerner et appréhender la notion de jeunesse, des approches définitionnelles sont esquissées sur le plan sociologique, économique, démographique et institutionnel.

Selon l'approche sociologique, la jeunesse est essentiellement basée sur la théorie des cycles d'existence. Selon cette approche, la jeunesse est une période de transition, de passage marqué d'étapes aboutissant à l'âge adulte. Quatre phases successives sont repérables : la fin des études, le retrait du domicile familial, l'insertion dans le circuit économique, le mariage. Cette approche sociologique de la jeunesse met en relief l'importance des quatre phases de socialisation des jeunes.

Sur le plan économique, l'approche de la jeunesse privilégie l'aspect insertion socio-économique. Elle intègre les facteurs liés aux problèmes d'emploi, de formation, de chômage et de pauvreté des jeunes. Est jeune celui qui, au terme de ses études ou formation technique et professionnelle, acquiert un emploi et aspire à fonder un foyer.

Du point de vue démographique, l'approche de la jeunesse basée sur les données démographiques permet de quantifier numériquement les jeunes par rapport à l'ensemble de la population. Elle permet d'appréhender le poids démographique de la jeunesse. En Côte d'Ivoire, la jeunesse constitue un groupe d'âge numériquement important. Ainsi, selon le RGPH 2014, 77,3 % de la population ont moins de 35 ans. La prise en compte de cette population est donc indispensable dans la planification du développement.

Dans le cadre institutionnel, la jeunesse s'apprécie à deux (02) niveaux.

- **Au niveau international**, les institutions se basent essentiellement sur les critères d'âge pour définir la jeunesse. En effet, selon les Nations Unies, la jeunesse comprend les personnes âgées entre 15 et 24 ans inclus. Pour le Commonwealth, la jeunesse regroupe les personnes dont les âges se situent entre 15 et 29 ans. En ce qui concerne L'Union Africaine (UA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est jeune, celui dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.
- **Au niveau national**, au regard des attributions du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique et des besoins inhérents à la mise en œuvre des projets et programmes de formation et d'insertion des jeunes, la tranche d'âge retenue pour définir la jeunesse est celle comprise entre 15 et 35 ans. Cette tranche d'âge correspond à celle retenue par l'UA et la CEDEAO.

2.2 La jeunesse dans les politiques publiques

En 1995, les États membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ont pris l'engagement d'améliorer les conditions de vie des jeunes dans le monde, en apportant plus de ressources pour la résolution de dix (10) problèmes majeurs qui entravent l'épanouissement de la jeunesse et qui constituent des défis pour le monde entier : (1) l'éducation ; (2) l'emploi ; (3) la santé ; (4) la famine et la pauvreté ; (5) l'environnement ; (6) l'utilisation abusive des drogues ; (7) la délinquance juvénile ; (8) les loisirs ; (9) les filles et jeunes femmes ; et (10) la participation entière et effective à la vie sociale et à la prise de décision. Ces engagements ont été consignés dans un document spécial baptisé : « Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 ».

Par ailleurs, en 2003, le rapport mondial des Nations-Unies sur la jeunesse a recommandé l'adoption de cinq (5) nouveaux champs prioritaires, tous d'égale importance, pour les stratégies politiques en faveur de la jeunesse : (i) mondialisation ; (ii) technologies de l'information et de la communication ; (iii) VIH/SIDA et les jeunes ; (iv) jeunes et les conflits ; et (v) relations intergénérationnelles.

C'est dans cette dynamique et en rapport les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les engagements régionaux et communautaires que la Côte d'Ivoire, à l'instars des autres pays se s'est engagé à mieux prendre en charge la problématique des jeunes dans les politiques publiques.

2.2.1 Actions nationales en faveur des jeunes

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a toujours marqué un point d'honneur pour ce qui est des questions liées au devenir de sa jeunesse, notamment au plan institutionnel. En effet, un département ministériel en charge de la jeunesse a toujours existé au sein des équipes gouvernementales successives, sous diverses formes et appellations.

Avec la création d'un ministère en charge de la jeunesse, le Gouvernement fait de la thématique « Jeunesse » une priorité de sa politique de développement. Il a pour ambition de faire cette frange importante de la population une jeunesse responsable et accomplie aux plans moral, civique et professionnel.

A cet égard, la thématique de la jeunesse a toujours occupé une place de choix dans les deux dernières générations du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025. Plusieurs actions en faveur de la jeunesse avaient réalisé sur la période 2016-2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la première génération de Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020.

De nos jours, le Gouvernement met en œuvre le PND 2021-2025 qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2030 et propose la vision d'une « Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde ». Celui-ci est bâti sur quatre piliers : (i) Côte d'Ivoire, puissance industrielle, (ii) Côte d'Ivoire, une Nation unie dans sa diversité culturelle, (iii) Côte d'Ivoire, une Nation démocratique et (iv) Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde. A ce Plan, est arrimée une nouvelle PNJ (2021-2025), qui est la traduction des engagements pris par le Gouvernement envers sa jeunesse.

2.2.2 Actions des collectivités décentralisées et des acteurs non étatiques

En plus de l'action gouvernementale, les collectivités décentralisées (Conseils Régionaux, Conseils Municipaux et Conseils de Districts) inscrivent les questions de jeunesse au chapitre de leurs d'actions qui sont essentiellement orientées au bénéfice des unions de jeunesse sous forme de subventions dont le montant tourne généralement autour de 1% du budget de ces collectivités (*source DGAT, gestion circonscriptions 2011*).

Les actions sont orientées notamment vers la réalisation d'activités socio-culturelles et sportives, l'insertion socio-économique des jeunes par le financement de micro-projets et le renforcement de capacités. A titre d'exemple, dans le cadre du programme des Partenaires Municipaux pour l'Innovation en Développement Économique Local (PMI-DEL), mis en œuvre de 2016 à 2021 par l'UVICOCI, en collaboration avec la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et le Gouvernement du Canada par le biais d'Affaires Mondiales Canada (AMC), la composante Développement économique local inclusif est centrée sur les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, la société civile et le secteur privé sont de plus en plus actifs dans l'appui à la satisfaction des besoins des jeunes. En effet, les ONG et le secteur privé constituent aujourd'hui des acteurs incontournables dans la conduite des actions de développement ainsi que dans la mobilisation des ressources. Leurs interventions prennent en compte toutes les dimensions du « secteur jeunesse » (santé, éducation, service civique, formation professionnelle, santé de la reproduction, VIH/Sida, Violences Basées sur le Genre (VBG), emploi, etc.).

2.3 Jeunesse et dividende démographique

Le dividende démographique décrit l'avantage économique dont dispose un pays en cours de transition démographique, une période où la pyramide des âges présente un nombre maximum de jeunes et de jeunes adultes actifs et relativement peu d'enfants et de personnes âgées.

La Côte d'Ivoire selon le dernier recensement général de la population (RGPH 2014) s'élève à 22.671.331 habitants avec un taux de croissance démographique de 2.6%. Sa population est estimée en 2020 à 26 453 542 ² d'habitants. La structure de la population montre une pyramide à base large et un sommet aigu confirmant « l'explosion démographique et la grande jeunesse de la population ivoirienne ».

Les personnes actives susceptibles de porter l'économie et de produire des richesses pour prendre en charge les enfants et les vieux ne représentent que 20% de la population.

Structurellement la pyramide de la population indique que la Côte d'Ivoire est assez loin de la transition démographique et que la population pourrait s'appauvrir si les bonnes dispositions ne sont pas prises. En effet, la population des jeunes pourrait constituer un atout majeur, source de croissance.

Dans cette dynamique, la feuille de route de la Côte d'Ivoire pour exploiter le dividende démographique en investissant dans sa jeunesse, s'articule autour de 4 piliers d'investissement stratégique : (i) éducation et développement des compétences ; (ii) emploi et entrepreneuriat ; (iii) santé et bien-être ; et, (iv) gouvernance et autonomisation de la jeunesse.

² Institut National de la Statistique (INS), 2021/www.ins.ci

Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre des politiques rigoureuses d'investissements en faveur des jeunes, notamment en matière de scolarisation, d'émancipation de la jeune fille, de planning familial, de contrôle des naissances et de protection des seniors. Mais toutes ces politiques ne donnant des résultats de qualité que dans le long terme, l'atteinte du dividende démographique ne saurait être une action de court terme (conjoncturelle).

Par ailleurs, les résultats mitigés des politiques susmentionnées ont eu pour conséquences, entre autres : (i) un indice synthétique de fécondité élevé qui se situe à 5, largement au-dessus de 3 enfants par femme dans les pays émergents ; (ii) une faible utilisation de la contraception ; (iii) une prépondérance des mariages précoces avec une insuffisante application de la Loi concernant l'âge du premier mariage.

Le Gouvernement, pour l'atteinte du dividende démographique, a envisagé plusieurs axes d'interventions à travers :

- la protection de la jeunesse contre les maladies et les fléaux sociaux (alcoolisme, le tabagisme, les addictions aux drogues), les violences basées sur le genre (les mariages précoces, les maternités précoces et multiples, etc.) ;
- l'emploi des jeunes, notamment le développement des emplois massifs dans le secteur de l'agriculture, un secteur confronté à de nombreux défis dont le vieillissement de la population agricole (moyenne d'âge entre 60 et 70 ans).

L'atteinte du dividende démographique peut être facilitée par la mise en œuvre des politiques et programmes de longue durée qui permettront de modifier en profondeur la structure de la population et de l'économie.

Au niveau institutionnel, la Côte d'Ivoire ambitionne de mettre à profit sa forte population pour booster son émergence économique à travers la mise en place de dispositifs institutionnels et l'adoption de cadre stratégiques et de politiques notamment : (i) la réforme du code du travail ; (ii) la prise de mesures fiscales en faveur de l'emploi des jeunes ; (iii) la mise en place de l'Office National de la Population (ONP) aux termes du décret N° 2012-161 du 09 février 2012 ; (iv) la mise en place de l'Agence Nationale de l'Emploi Jeunes (AEJ) dont le rôle est de faciliter l'accès des jeunes à un emploi durable et de qualité ; et, (v) la mise en œuvre du projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au sahel (SWEDD).

III. Diagnostic de la situation de la Jeunesse :

La Côte d'Ivoire compte 22 671 331 habitants (RGPH, 2014). La répartition de cette population par groupe d'âge est marquée par une forte proportion des moins de 15 ans (41,8%) et par ceux âgés de 15 à 34 ans (35,5%). Au total, 77,3% de la population ivoirienne a moins de 35 ans. Celle-ci comprend une jeunesse urbaine, de plus en plus nombreuse et une jeunesse rurale, essentiellement agricole. Ce capital humain qui devrait constituer un atout pour le développement durable du pays n'est pas suffisamment valorisé.

Le diagnostic de la situation des jeunes en Côte d'Ivoire se décline autour des **trois (3)** thématiques suivantes : (i) environnement sociale de la jeunesse ; (ii) conditions de vie de la jeunesse, l'éducation et la formation, la santé et les a ; (iii) emploi et insertion professionnelle.

3.1 Environnement social de la jeunesse

L'environnement social du jeune n'est pas sécurisant du fait de :

- **la situation politique et économique.** Même si le pays est en phase de relance économique, les effets sur les jeunes ne se voient pas en termes d'emplois et d'accès au marché du travail (confère Stratégie Nationale de l'Autonomisation des Jeunes, 2016-2020). Il n'y a pas de données sur la pauvreté monétaire des enfants, bien que cette dernière touche plus durement les moins de 25 ans puisque 51,4% d'entre eux vivent en-dessous du seuil national de pauvreté, parmi lesquels 62,6% résident en zones rurales³ ;
- **la situation socio-démographique des adolescents et des jeunes.** Les adolescents et les jeunes ont d'importants besoins sociaux qui ne sont pas toujours pris en compte et qui ouvrent la porte aux migrations internes, à l'immigration clandestine avec un exode des adolescents et des jeunes non scolarisés et déscolarisés, particulièrement des filles dans le contexte de l'urbanisation croissante du pays ;
- **la pauvreté et les inégalités.** La pauvreté est perceptible en Côte d'Ivoire, et la plupart des pauvres sont en général les jeunes et les femmes. Selon le SITAN (2019), 64,3% des enfants et des adolescents subissent au moins trois privations avec une persistance des inégalités au détriment des filles en matière d'accès au savoir et à l'emploi. Les adolescents et les jeunes en situation de handicap, atteints d'albinisme, à risque d'apatridie tout comme les adolescents Lesbiennes-Gay-Bi-Trans-Intersexe (LGBTI), les orphelins et les enfants vulnérables (OEV) du fait du VIH/sida et les jeunes des populations clés vulnérables au VIH sont encore victimes de nombreuses discriminations. Par ailleurs, de nombreux jeunes déscolarisés sans emploi courent un risque de rupture sociale. Les facteurs qui aggravent cette situation de discrimination sont notamment le niveau limité de dépenses pro-pauvres en dehors des dépenses d'éducation, l'insuffisance de déploiement des dispositifs de protection sociale (filets sociaux productifs et couverture maladie universelle) et d'aide à l'insertion des jeunes, le manque d'information et le scepticisme des bénéficiaires potentiels, la couverture limitée, la mauvaise répartition géographique et le manque de moyens humains, matériels et financiers des services d'action sociale. De plus il n'y a pas de stratégie nationale globale de lutte contre toutes les formes de discriminations ;

³ idem

- **la situation de l'éducation/formation** : les taux d'achèvement de la scolarité sont encore faibles. L'analyse de l'accès et de l'achèvement du cycle primaire montre des dysfonctionnements résultant de plusieurs facteurs dont la faible capacité d'accueil des infrastructures, la situation sociale des parents et les pesanteurs socio-culturelles. Au secondaire général, la participation et l'achèvement progressent, tout comme la parité. Selon la MICS-5, la proportion des jeunes femmes âgées de 15-24 ans qui sont analphabètes (63,8%) est de 15 points, supérieure à celle des jeunes hommes du même âge (47,2%) ; le taux de chômage des femmes en âge de travailler (54%) dépasse de 20 points celui des hommes (33%) ;
- **les inégalités de Genre (entre les sexes)** : nonobstant les efforts engagés pour réduire les inégalités entre les sexes à travers la mise en œuvre des plans/programmes, celles-ci persistent à plusieurs niveaux : (i) faible accès aux services sociaux de base (éducation, santé) ;(ii) faible accès à l'emploi ;(iii) faible accès aux ressources et facteurs de productions notamment la terre et le crédit ; et, (iv) faible participation à la vie publique et politique. Ainsi, moins de 10% des femmes détiennent un certificat foncier contre 22% pour les hommes, elles n'occupent que 22,4% des postes de cadre dans la fonction publique. Trois filles/femmes sur cinq (58,0%) sont victimes de tous types de violences (Source : Enquête sur les violences faites aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire (2018)).

Par ailleurs, 53,4% des chômeurs sont des femmes. Ces résultats s'expliquent par la persistance de pratiques discriminatoires, l'influence des normes sociales patriarcales et les pesanteurs socio-culturelles, en particulier en milieu rural, qui contribuent à maintenir les femmes dans un état de vulnérabilité économique et leur faible participation aux instances de prise de décision.

- **la situation de la protection sociale** : l'Indice de Développement Humain (IDH) en Côte d'Ivoire est faible (162^{ème} rang sur 189 pays en 2019) selon le PNUD. En effet, le dispositif de protection sociale reste limité pour les couches les plus vulnérables et ce, bien que le pays ait ratifié plusieurs engagements internationaux fondés sur les principes de base des droits humains et relatifs à la protection sociale.

Les couches les plus vulnérables et les plus exposées au risque social sont les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes, les enfants, les jeunes et les démunis. Le phénomène d'enfants de la rue ou dans la rue, conséquence du dysfonctionnement du tissu familial, est localisé dans les zones urbaines. Les actions du Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV) du Ministère en charge de la Protection de l'Enfant ne suffisent pas pour l'heure, à réduire ce phénomène.

À ces obstacles s'ajoutent la faiblesse des dépenses publiques en matière d'action sociale et de protection sociale en général, le manque de données concernant les vulnérabilités et les disparités au sein des ménages, l'insuffisance de la coordination interministérielle pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection sociale, les faibles capacités des services déconcentrés et des collectivités locales en matière d'évaluation des besoins, de planification et de coordination des interventions, le nombre encore limité de partenariats publics-privés dans les domaines de la protection sociale et de l'insertion des jeunes

3.2 Conditions de vie des jeunes

Les conditions de vie de la jeunesse en Côte d'Ivoire sont marquées par la précarité dans plusieurs domaines, notamment les besoins du marché du travail, l'éducation et la formation, les autres secteurs plus impliqués dans l'emploi des jeunes, les valeurs et la citoyenneté et l'environnement institutionnel et réglementaire.

3.2.1. Jeunesse et insertion sur le marché du travail

La catégorie visée (18 – 40 ans) est composée de jeunes chômeurs, de jeunes dans la main-d'œuvre potentielle et de jeunes en emploi mais en recherchant un autre.

Les jeunes chômeurs sont ceux qui sont (i) sans emploi, c'est-à-dire, qui ne réalisent aucune activité en contrepartie d'une rémunération ou d'un profit, (ii) à la recherche d'un emploi et (iii) disponibles pour occuper un emploi. Ces derniers ont besoin d'un accompagnement dans la recherche d'un emploi selon leurs aspirations, tout en tenant compte de leurs profils.

Les jeunes demandeurs potentiels disponibles concernent ceux qui sont sans emploi, n'en recherchent pas mais sont disponibles pour en occuper un. Il s'agit donc de jeunes qui, bien que disponibles pour occuper un emploi dans l'immédiat, n'osent pas en rechercher. Ils font partie de ceux qu'on appelle chômeurs découragés ou encore travailleurs découragés. Ce sont des personnes qui sont découragées par le marché du travail, soit parce qu'elles sont fatiguées de chercher un emploi, soit parce qu'elles n'ont pas confiance en la capacité du marché du travail à leur offrir un emploi. Cette catégorie a besoin d'accompagnement pour permettre un changement de leur perception du marché du travail. Selon leur profil, ils peuvent être orientés dans des dispositifs d'insertion.

Les jeunes en emploi, mais recherchant un autre emploi sont d'une manière ou d'une autre non satisfaites de l'emploi qu'elles occupent. Il est important de connaître les raisons pour lesquelles elles recherchent un autre emploi. Cela peut être dû à une rémunération insuffisante ou à des conditions et environnement de travail insuffisantes. Elles peuvent rechercher un emploi en remplacement de l'emploi présent ou en complément de ce dernier.

En 2017, l'effectif total des jeunes à besoin d'insertion était de 773 385 dont 28,3% de chômeurs, 41,2% de la main-d'œuvre potentielle disponible et 30,5% de jeunes en emploi, mais recherchant un autre emploi. Ils sont composés de 52,3% de femme. Selon le niveau d'instruction, les jeunes sans instructions représentent 24,7% de cette population, ceux des niveaux primaire et secondaire respectivement 20,7% et 36,0% et ceux de niveau supérieur 18,6%. Ces jeunes (56,6%) sont fortement concentrés dans le District Autonome d'Abidjan (ERI-ESI, 2017).

Les informations sur **le type d'emploi recherché** sont collectées auprès des chômeurs. Elles constituent des indices assez importants pour comprendre les choix qui peuvent déterminer les conditions d'insertion des populations cibles des services publics d'emploi. Ainsi, les chances de réussite de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi sont souvent liées à leurs activités et aux types d'emploi qu'ils recherchent et/ou aux revenus minima qu'ils sont prêts à accepter.

La majorité des chômeurs recherche un emploi salarié (41,4%), et secondairement des emplois indépendants (35,6%), quand 23,1% sont indifférents. Ceux-ci recherchent avant tout, un emploi permanent à plein temps (83,5%), quelle que soit la catégorie du chômeur (primo-demandeur ou non), et dans le secteur formel (59,2%). Il ressort par ailleurs que les primo-demandeurs recherchent davantage un emploi salarié (43,7% contre 33,7% pour ceux qui ont déjà occupé un emploi). On note également que les primo-demandeurs préféreraient davantage des emplois dans une structure formelle (62,5% contre 49,6% pour ceux qui ont déjà occupé un emploi). (Source : ERI-ESI 2017).

Pour la grande majorité des chômeurs, *le mode de recherche d'emploi* s'effectue sur une base individuelle, soit à travers la mobilisation des réseaux de solidarité familiale ou amicale (22,5%), soit en prospectant directement auprès des employeurs (21,5%). Les agences de placement (services publics ou autres services privés de placement et les petites annonces) ne sont utilisées comme vecteur de recherche que par 10,1% des chômeurs. Les modes de recherche ne sont pas différents selon que l'on a déjà travaillé ou non, les relations personnelles pouvant être privilégiées.

3.2.2. Jeunesse et Éducation

Sur la période 2019-2020, le système éducatif compte 6 489 951 apprenants dont 3 061 738 de sexe féminin. L'indice de parité sexe (IPS) est de 89% indiquant une faible disparité entre les apprenants de sexe masculin et ceux de sexe féminin.

Au niveau de l'enseignement général, l'effectif total est de 6 366 399 apprenants dont 3 002 627 apprenants de sexe féminin, soit 47,16% de personnes de sexe féminin. Le primaire compte 4 101 430 élèves composés de 48,3% de filles.

Le secondaire (premier et second cycles) sont sanctionnés respectivement par l'obtention du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) et du Baccalauréat (BAC). Les élèves du premier et second cycle sont au nombre de 2 264 969 dont 45% de filles. Les élèves du second cycle représentent 24,4% des élèves soit un effectif de 553 600. Quant aux élèves du premier cycle, ils sont au nombre de 1 711 369 élèves.

Au niveau du primaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a atteint 100,30% et le Taux Net de Scolarisation (TNS) est de 91,49%. Le primaire a enregistré des résultats globalement satisfaisants avec un Taux Brut d'Admission (TBA) ou taux d'achèvement qui est passé de 77,7% en 2018 à 85,04% en 2021.

Cependant, les enfants en âge d'entrer à l'école primaire non inscrits pour diverses raisons représentent 42,9% des effectifs scolarisables dont 45,8% de filles. Le taux net d'inscription le plus bas est observé dans la région du Nord (41,2%) et en zone rurale (52,6%).

Au premier cycle du secondaire le TBS est passé de 53,8% en 2015 à 72,6% en 2020 et celui du second cycle s'est passé de 27,7% en 2018 à 36,5% en 2020. S'agissant des taux de réussite aux examens, il a été constaté une dégradation progressive des résultats au BEPC qui sont établis à 53,17% en 2020 contre 59,11% en 2016. Quant au BAC, la tendance des résultats a été baissière de 42,38% en 2016 à 40,08% en 2019-2020.

L'indice de parité a connu une forte progression. Au premier cycle du secondaire, il est passé de 0,81 en 2016-2017 à 0,92 en 2019-2020 et de 0,72 à 0,79 au second cycle du secondaire sur la même période.

En 2019, le taux d'alphabétisation se situe à 43,9%. Au niveau national, il existe 2 422 centres d'alphabétisation fonctionnels (1 571 en zones urbaines et 851 en zones rurales) qui ont permis encadrer 56 986 apprenants dont 35 607 femmes.

Considérant les résultats enregistrés dans l'éducation nationale, des défis restent à relever, notamment : (i) l'accessibilité à une éducation pour tous ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation par la formation des enseignants et leur présence effective dans les classes, l'évolution des programmes éducatifs pour garantir l'acquisition des compétences de base, la disponibilité dans les délais des manuels scolaires pour tous les élèves du primaire public ; (iii) la mise en œuvre du dispositif de subvention aux établissements privés du secondaire ; (iv) la gouvernance du secteur et ; (v) la réduction de l'analphabétisme.

Au niveau de l'Enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, l'effectif des apprenants s'élève pour l'année académique à 123 552 dont 56 747 pour l'enseignement technique et 68 805 pour la formation professionnelle.

L'offre de formation est largement dominée par les établissements privés qui concentrent 94,2% des élèves contre 5,8% pour les établissements publics. (Source : Annuaire statistique 2018-2019 du MENET-FP).

L'enseignement technique compte pour l'année académique 2020-2021 un total 56 747 apprenants dont 27 486 filles (48,4%). Le privé regroupe 53 497 apprenants, soit 94,3% du total.

Au niveau de la formation professionnelle, le nombre d'apprenants s'est établi en 2020 à un effectif de 68 805, soit 45,9% de filles.

Les formations s'achèvent par l'obtention de cinq types de diplôme :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) après 3 ans de formation ;
- Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) après 2 ans de formation ;
- Brevet Professionnel (BP) après 3 ans de formation ;
- Brevet de Technicien (BT) après 3 ans de formation ;
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) après 2 ans de formation ordinaire et 3 ans de formation pour ceux qui ont fait un an.

En outre, d'autres formations sont dispensées à savoir les formations qualifiantes qui s'achèvent par l'obtention de certificats ou attestations. Quant aux préparations CAP, ce sont des formations préparatoires au CAP ouvertes aux élèves de niveaux CM2 pour une durée de 2 ans.

Le taux de réussite aux examens de la formation professionnelle est de 83,52% en 2018-2019 contre 88,34% en 2017-2018 et le taux d'insertion des diplômés (9 mois après l'obtention du diplôme) de 32,36% en 2018.

Aussi, des écarts en termes de femmes/hommes ont été constatés sur la période 2016-2018 notamment, le niveau de l'accès à la formation, le niveau des filières et l'insertion. En effet, les filles représentent globalement 49% des effectifs ; 92% des filles inscrites à l'ETFP sont dans les filières tertiaires ; les filles représentent 20% des apprenants)

Les principales contraintes identifiées dans l'ETFP sont notamment, entre autres : (i) la faible capacité d'accueil des structures ; (ii) l'inadaptation de certains programmes aux besoins de l'économie nationale ; (iii) l'insuffisance et obsolescence des équipements ; (iv) la vétusté des infrastructures ; (v) la faiblesse dans la gouvernance des établissements ; (vi) la faible couverture du territoire en établissements ; (vii) l'absence de cadre de certification des compétences des métiers du secteur informel ; et, (viii) la faible offre de compétences de vie (gestion, production et distribution).

Les défis majeurs demeurent : (i) l'accroissement du dispositif afin d'admettre dans les formations professionnelles et techniques au moins 25% des effectifs du secondaire en 2025 ; (ii) l'actualisation et l'adaptation permanentes des programmes de formations aux besoins de l'économie et l'équipement des plateaux techniques ; (iii) la formation et le renforcement permanent des capacités des personnels de l'ETFP ; (iv) la mise en place d'un dispositif pérenne des formations par apprentissage; (v) l'implication du secteur privé dans tout le processus d'éducation et de formation et ; (vi) la mise à disposition de stages.

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le Gouvernement ivoirien a déployé plusieurs efforts durant la période 2015-2020 à travers la mise en œuvre du Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PDESRS 2016-2025), notamment dans la gouvernance et l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, le renforcement des infrastructures académiques, l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants et le soutien aux activités de recherche.

Au niveau de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, des actions ont été réalisées dans le cadre de l'amélioration du taux d'encadrement des étudiants et la mise en place, avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'AFD, de quatre (04) Centres d'Excellence Africains.

L'effectif des étudiants pour l'année universitaire 2018-2019 se situe à 247 779 dont 43% d'étudiantes, soit 106 309 étudiantes. Les statistiques montrent que 52% des étudiants sont issus des universités privées et 84% des universités publiques. Par contre, pour ce qui est des grandes écoles 23% des étudiants proviennent des grandes écoles publiques.

Les principales faiblesses de l'enseignement supérieur sont, entre autres une capacité d'accueil largement inférieure à la demande et de surcroît inégalement répartie au plan géographique, une offre académique peu pertinente et peu qualitative, des taux de redoublement et d'abandon élevés, un faible niveau d'insertion des diplômés, une insuffisance de développement de l'auto-emploi et un faible niveau d'accompagnement à l'insertion des étudiants par les IES.

3.2.3. Jeunesse et Santé

La santé sexuelle et la reproduction occupent un pan important dans la jeunesse. La santé de la jeunesse demeure préoccupante en Côte d'Ivoire en raison d'un taux de séroprévalence élevé (3,7%). Bien que la tendance du taux de prévalence du VIH est globalement en baisse, celui des jeunes augmente avec l'âge quel que soit le sexe.

Pour adresser cette préoccupation, le Gouvernement a accordé une priorité à l'éducation, à l'information et aux soins de santé des adolescents et des jeunes et ce, conformément aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Caire, 1994). A cet égard, plusieurs structures du secteur public, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des organismes privés mènent des actions de promotion de la santé sexuelle et de la reproduction pour réduire l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) estimé à 5,0 enfants par femme (EDSCI 2012). C'est dans cette dynamique, que le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement et les acteurs non étatiques ont mis en œuvre des programmes de Santé sexuelle et de la Reproduction avec la création de dix-huit (18) Centres d'Écoute et de Conseils (CEC) sur les cinquante (50) prévus.

3.2.4. Jeunesse et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Dans le secteur de la Technologies de l'Information et de la Communication, plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre en faveur des jeunes, entre autres, le programme un citoyen, un ordinateur, une connexion, le fonds de développement des start-up et le cadre d'échange permanent pour les jeunes femmes. En dépit des textes pris dans le renforcement du cadre légal et réglementaire dédié aux TIC (loi d'orientation des TIC, loi sur la cybercriminalité, loi sur la protection des données à caractères personnel, loi sur les transactions électroniques), les jeunes restent exposées aux informations à caractères pornographique et pédophile, à la cybercriminalité et au proxénétisme.

3.2.5. Jeunesse et Culture, sports et loisirs

La culture, les sports et les loisirs jouent un rôle important dans la jeunesse, notamment en matière d'épanouissement, d'hygiène de vie, de régulation et de cohésion sociales, de participation aux œuvres sociales communautaires et de renforcement de la solidarité, du civisme et de la sécurité. C'est pourquoi, le Gouvernement accorde une attention particulière à la réalisation d'actions socio-éducatives, culturelles et sportives dans le cadre des interventions publiques. Toutefois, force est de constater l'obsolescence des infrastructures destinés à la promotion de la culture, à la formation de la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

3.2.6. Jeunesse et Valeurs citoyennes

La participation à la vie sociale et à la prise de décision des jeunes demeure un défi de l'inclusion sociale, notamment l'implication effective dans les activités sociales, économiques et politiques. Cependant, il a été noté une dégradation de cette participation des jeunes du fait, entre autres, la baisse du niveau de l'éducation et de l'état de santé et du bien-être social, la persistance du chômage et du sous-emploi, l'ignorance et le manque d'information des jeunes.

En ce qui concerne la vie associative, il existe des fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère en charge de la jeunesse. Ces structures constituent des cadres d'apprentissage de l'exercice de prise de responsabilité pour les jeunes.

3.2.7. Tolérance, culture de la paix et civisme

La prise en charge dans la politique publique des valeurs de tolérance, de la culture de la paix et du civisme contribue à l'établissement d'une stabilité et d'une cohésion nationales. Ces paramètres permettent d'éviter des crises dans toutes ses formes. C'est dans ce cadre que la jeunesse doit jouer un rôle important dans l'établissement des valeurs de tolérance, de la paix et du civisme. C'est pourquoi, l'État a mis en place un ministère et des services dédiés en vue d'instaurer la cohésion sociale et promouvoir le civisme.

3.2.6. Environnement institutionnel et réglementaire de la jeunesse

L'environnement institutionnel et réglementaire de la situation de la jeunesse de la Côte d'Ivoire s'adosse à plusieurs textes, notamment :

- la ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse par décret n°2009-295 du 10 septembre 2009 ;
- la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;
- le décret n° 61-141 du 15 avril 1961 portant création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) par décret n° 61-141 du 15 avril 1961 ;
- le décret n°72-746 du 24 novembre 1972 portant organisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire et arrêtés subséquents établissant les règles de conduite en matière d'animation de la vie associative dans le domaine de la jeunesse en Côte d'Ivoire

D'autres dispositions organisationnelles confirment la volonté politique des autorités à renforcer le dispositif d'appui et d'encadrement de la jeunesse, notamment :

- l'existence d'un département ministériel dédié à la jeunesse dans les différents gouvernements ;
- l'existence de programmes et de fonds pour l'insertion socio-économique des jeunes, leur formation civique et citoyenne ;
- l'existence des Institutions de Formation et d'Éducation féminine (IFEFF) ;
- la mise de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) comme guichet unique pour l'insertion et l'emploi des jeunes ;
- la mise en place d'un Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement pour les jeunes vulnérables de 16 à 30 ans (SCAED) ;
- la mise en place d'un Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) ;
- la réforme en cours du Service Civique National en Côte d'Ivoire avec la réactivation de l'Office du Service Civique National (OSCN).

Cependant, des insuffisances demeurent, notamment :

- la faible performance du système de formation et d'encadrement de la jeunesse ;
- l'insuffisance des financements destinés aux activités de la jeunesse ;
- la absence d'une politique formelle d'autonomisation et de protection des jeunes ;
- l'insuffisance de coordination des actions des différents acteurs intervenant dans la thématique « Jeunesse » afin de favoriser un consensus et bâtir une forte coalition sur la question en vue de conjuguer la dynamique de la prise en compte des stratégies sectorielles et transversales.

3.3 Emploi et insertion des jeunes

En Côte d'Ivoire, où une personne sur deux a moins de 20 ans, un échec sur le front de l'emploi des jeunes agirait comme le détonateur d'un mouvement à même de désarticuler l'équilibre économique et social qui s'est progressivement mis en place depuis 2011. Basé sur les deux dernières vagues d'enquêtes (2014 et 2016) réalisées par l'Institut National de la Statistique selon un nouveau système d'enquêtes emploi, ce « Repère » questionne le mode d'insertion des jeunes à partir d'une batterie d'indicateurs objectifs et d'une série de mesures plus subjectives, portant sur la perception que les jeunes ont de leur situation présente, ainsi que sur leurs aspirations.

Depuis le début des années 2010, l'emploi des jeunes est l'une des priorités des politiques de développement à l'échelle mondiale, tout particulièrement en Afrique. Répondant à l'objectif du développement durable (ODD) sur l'accès à des emplois décents, notamment pour les jeunes, cette question est au cœur de l'Agenda 2063 (Aspiration 6) adopté par l'Union Africaine en 2015.

Déjà en 2012, le Gouvernement ivoirien avait adopté sa « Politique Nationale pour l'Emploi » fondée sur trois piliers : le développement des entreprises, la formation et la gouvernance des instruments en faveur de l'emploi. Il a également fait de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes un axe prioritaire du « Plan National de Développement vers une Côte d'Ivoire émergente » en vue d'appuyer la mise en œuvre de ces politiques nationales et soutenir les dispositifs d'accompagnement de plus de 20 000 jeunes vers l'emploi. Au cours de cette même année, plusieurs partenaires techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux ont accompagné le Gouvernement ivoirien dans la mise en œuvre des politiques d'emploi.

En tant que guichet unique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, 382 242 demandeurs se sont inscrits sur la plateforme technologique de l'Agence Emploi Jeunes entre 2015 et 2019.

L'emploi des jeunes demeure une préoccupation essentielle pour la communauté internationale. Il correspond bien à un enjeu majeur pour le continent en général, et la Côte d'Ivoire en particulier (Cling *et al.*, 2007). Sa structure démographique et ses contingents de plus en plus massifs qui arrivent en âge de travailler placent la jeunesse en première ligne (Losch, 2016). Ne pas réussir son intégration sur le marché du travail et ne pas lui offrir de perspectives, pourrait induire une situation d'instabilité, déjà existante et susceptible de dégénérer.

Dans un pays où une personne sur deux a moins de 20 ans, il agirait alors comme le détonateur d'un mouvement sur lequel viendrait s'échouer le fragile équilibre de la période récente. C'est ce défi que propose d'éclairer cet état des lieux, en mobilisant des informations de première main issues du nouveau système d'enquêtes emploi mis en place par l'Institut national de la statistique (INS, Abidjan) depuis 2012⁴.

Une insertion professionnelle de plus en plus difficile des jeunes sur le marché du travail

Les jeunes sont définis ici, conformément aux normes régionales, comme la classe d'âge des 15-34 ans. Si l'analyse des principaux indicateurs portant sur les jeunes présente un intérêt en soi, elle ne permet pas de prendre la mesure de la spécificité de la situation de cette cible en Côte d'Ivoire.

En 2016, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient près d'un tiers de la population en âge de travailler. Si des améliorations notables ont été obtenues en matière de scolarisation (en 2013-2014⁵, 94% des enfants étaient scolarisés au primaire, 48% au collège et 25% au lycée), les défis restent entiers sur le front de l'emploi (40% des chômeurs sont des jeunes). Le taux de chômage des jeunes atteint 25%, contre moins de 10% pour les plus âgés, tandis que 22% ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET en anglais). Lorsqu'ils travaillent, la qualité de leurs emplois est médiocre et très inférieure à celle de leurs aînés.

Ainsi, les jeunes sont surreprésentés dans les statuts les plus précaires, notamment les aides-familiaux, apprentis et stagiaires non rémunérés (plus de quatre jeunes sur dix contre un sur dix pour les plus de 25 ans). Ils sont de plus, quasiment exclus du secteur formel (privé et public) qui représente à peine 3% des emplois en 2016, contre près de 13% pour leurs aînés. Cette concentration des jeunes dans le secteur informel (agricole et non agricole) est d'autant plus critique que la part des entreprises informelles à véritable potentiel de croissance est extrêmement faible (Demenet *et al.*, 2016).

À Abidjan, Capitale économique, paradoxalement, les indicateurs sont encore beaucoup plus problématiques. Le taux de chômage des jeunes y est deux fois plus élevé qu'au niveau national. Le taux de sous-emploi lié à la durée du travail est lui aussi supérieur, tout comme la part de la classe d'âge « qui tient les murs » (NEET).

Une fois les difficultés structurelles rencontrées par les jeunes à l'heure d'intégrer le marché du travail mises en lumière, la question de l'évolution dans le temps en découle logiquement : bien que dégradée, leur situation est-elle en voie d'amélioration ou au contraire s'inscrit-elle dans une dynamique régressive ?

⁴ Enquête ENSETE 2013 (dont les données ont en réalité été collectées en février 2014) et sur l'enquête ENSESI 2016, selon un dispositif dérivé de « l'enquête 1-2-3 » mise au point par des chercheurs de DIAL-IRD (Roubaud, 2012) ;

⁵ Statistiques de la Direction des stratégies, de la planification et des statistiques (DSPS) et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) de la République de Côte d'Ivoire.

3.4 Autonomisation des jeunes

En matière d'autonomisation des jeunes, il a été constaté des avancées, notamment ***des initiatives prises pour le renforcement des cadres juridique et institutionnel*** :

- la tenue du Congrès Constitutif du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) organisé le 11 février 2017 et l'investiture du Bureau Exécutif le 06 mars 2017 ;
- la préparation du projet de Loi d'Orientation sur la Jeunesse et ses projets de décrets d'application subséquents et leur transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en décembre 2020. Leur adoption et opérationnalisation sont attendues au cours de la période 2021-2025 ;
- la réalisation d'une étude portant sur « L'état des lieux des organisations de jeunesse de la Société Civile (OSC) en Côte d'Ivoire » a été réalisée en collaboration avec le Département des Affaires Économiques et Sociales de l'ONU (UNDESA). Un répertoire des OSC de jeunesse est disponible à la suite de ladite étude.

Par contre des insuffisances ont été notées, notamment à travers : ***une faible autonomisation et faible implication des jeunes dans le processus de développement.***

Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV) de 2015, 46,3% des Ivoiriens vivent sous le seuil national de pauvreté monétaire et 10% en-dessous du seuil national d'extrême pauvreté, avec des taux de pauvreté supérieurs à 60% dans les Régions du Nord et du Nord-Ouest. La SITAN 2019 révèle que la pauvreté monétaire touche beaucoup plus durement les jeunes âgés de moins de 25 ans parce que 51,4% d'entre eux vivent en-dessous du seuil national de pauvreté, parmi lesquels 62,6% résident en zones rurales⁶.

En ce qui concerne la vie associative, domaine de prédilection pour l'exercice de responsabilités des jeunes, l'on relève l'existence du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI) et de huit (8) fédérations nationales de mouvements et associations de jeunesse reconnues et agréées par le Ministère chargé de la jeunesse. Il s'agit de : (i) la Fédération Ivoirienne du Scoutisme (FIS), (ii) la Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin (FISF), (iii) la Fédération Nationale des Unions de Jeunesse Communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI), (iv) la Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI), (v) la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI), (vi) la Fédération Nationale des Organisations Professionnelles de la Jeunesse Rurale de Côte d'Ivoire (FENOPJERCI), (vii) la Fédération des Jeunes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire (FEJECI), (viii) LEOLAGRANGE SOLIDARITE CÔTE D'IVOIRE. Cependant, l'environnement associatif de la jeunesse ivoirienne n'est pas encore suffisamment sécurisé malgré quelques avancées au cours de la période 2016-2020.

3.5 Principaux défis

De l'analyse causale, il ressort des défis majeurs à relever :

- la participation active des jeunes (filles et garçons) au processus de développement aux niveaux communautaire, local et national ;

⁶ Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes en Côte d'Ivoire, SITAN 2019

- le développement des compétences et du leadership des jeunes face aux fléaux sociaux ;
- l'amélioration de l'accessibilité des jeunes à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins ;
- l'employabilité des jeunes filles et garçons pour un accès à des emplois décent et durables ;
- développement des compétences civiques et citoyennes des jeunes pour une meilleure employabilité, leur participation à la vie communautaire et le respect des valeurs qui fondent la Nation.

IV. Orientations de la politique nationale de la Jeunesse :

4.1 Fondements : Engagements pris en faveur des jeunes

La Politique Nationale de la Jeunesse 2021-2025 se fonde sur un certain nombre d'engagements pris par la Côte d'Ivoire aux niveaux international, régional, sous-régional et national.

4.1.1. Au plan International

Par la résolution A/RES/70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée Générale des Nations-Unies dont fait partie la Côte d'Ivoire, a adopté l'agenda du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, qui définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs visent, d'ici 2030, à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Au nombre des principes directeurs de ce nouvel agenda de développement, figure en bonne place celui de faire en sorte que « personne ne soit laissé pour compte ». Ainsi, les ODD concernent les populations de tous les âges de toutes les communautés dans toutes les Nations. De ce fait, chacun des objectifs et ses cibles touche directement ou indirectement des questions liées aux jeunes. Les jeunes sont toutefois explicitement mentionnés dans un certain nombre d'objectifs notamment :

- **Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.**
 - **Cible 4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de **jeunes** et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
 - **Cible 4.6** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les **jeunes** et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.
- **Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.**
 - **Cible 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les **jeunes** et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
 - **Cible 8.6** D'ici à 2030, réduire nettement la proportion de **jeunes** non scolarisés et sans emploi ni formation.
 - **Cible 8.b** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des **jeunes** et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail.
- **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**
 - **Cible 13.b** D'ici à 2030, promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les **jeunes**, la population locale et les groupes marginalisés.

De manière implicite, les cibles suivantes visent à adresser les problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes :

- **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.**
 - **Cible 3.5** D'ici à 2030, renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.
 - **Cible 3.6** D'ici à 2030, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.
 - **Cible 3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
 - **Cible 3.8** D'ici à 2030, faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.
- **Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.**
 - **Cible 4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
 - **Cible 4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
 - **Cible 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
 - **Cible 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
 - **Cible 4.b** D'ici à 2030, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

- **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.**
 - **Cible 5.1** D'ici à 2030, mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
 - **Cible 5.2** D'ici à 2030, éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
 - **Cible 5.3** D'ici à 2030, éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
 - **Cible 5.6** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population.
- **Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.**
 - **Cible 8.3** D'ici à 2030, promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- **Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.**
 - **Cible 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- **Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.**
 - **Cible 16.7** D'ici à 2030, faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

4.1.2. Au plan régional

La Politique Nationale de la Jeunesse se fonde sur la Charte Africaine de jeunesse, premier cadre légal institué en Afrique par les acteurs impliqués dans le domaine de la jeunesse, qui soutient les politiques nationales, les programmes et les actions en faveur du développement de la jeunesse. Elle est également bâtie sur l'Agenda 2063 qui est le cadre stratégique de l'Union Africaine (UA) pour la transformation socio-économique du continent au cours des prochaines décennies et dont les Aspirations, Objectifs et Domaines prioritaires rapportés dans le tableau suivant constituent les réponses aux besoins des jeunes :

Aspirations	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	(1) les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être.	Revenus, emplois et travail décent Pauvreté, Inégalité et Faim. Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées Habitats modernes et habitables et services de qualité de base.
	(2) les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation	La révolution de l'éducation et des compétences en STI
	(3) Citoyens en bonne santé et bien nourris	Santé et Nutrition
3) Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit	(11) Les valeurs, les pratiques démocratiques, pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés.	Démocratie et bonne gouvernance Droits de l'homme, justice et état de droit.
	(12) des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux.	Institutions et leadership Développement participatif et gouvernance locale
6) Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.	(17) Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	Autonomisation des femmes et des filles ; Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles.
	(18) Une jeunesse engagée et responsabilisée.	Autonomisation des jeunes et des enfants

4.1.3. Au plan sous-régional

Au niveau sous-régional, la Politique Nationale de Jeunesse s'aligne sur la Politique et le Plan d'Actions Stratégiques de la CEDEAO pour la Jeunesse - 2021-2030 qui vise à autonomiser les jeunes et à promouvoir leur participation dans tous les domaines de la société. Ainsi, la PNJ tient compte des neuf (09) domaines thématiques suivants : (i) Jeunesse, éducation et emploi, (ii) Jeunesse et santé, (iii) Jeunesse, entrepreneuriat et développement des entreprises, (iv) Jeunesse, sciences, technologies et TIC, (v) Jeunesse et gouvernance, (vi) Jeunesse, agriculture et environnement, (vii) Jeunesse, migration et dividende démographique, (viii) Jeunesse, paix, sécurité et criminalité, (ix) Jeunesse et volontariat.

4.1.4. Au plan national

Au niveau national, la Politique Nationale de Jeunesse se fonde en premier lieu sur la **Constitution révisée du 8 novembre 2016**. Bien qu'un seul article du texte fondamental de la Côte d'Ivoire, fait mention explicite des jeunes et de la jeunesse, force est de reconnaître que l'article en lui-même dégage une vision holistique de la prise en compte des besoins de jeunes par l'Etat et ses démembrements :

Article 34. - La **jeunesse** est protégée par l'Etat et les collectivités publiques contre toutes les formes d'exploitation et d'abandon. L'Etat et les collectivités publiques créent les conditions favorables à l'éducation civique et morale de la **jeunesse**. Ils prennent toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la participation de la **jeunesse** au développement social, économique, culturel, sportif et politique du pays. Ils aident les **jeunes** à s'insérer dans la vie active en développant leurs potentiels culturel, scientifique, psychologique, physique et créatif.

En dehors de cet article, la Constitution ivoirienne laisse transparaître un certain nombre d'engagements spécifiques pris par l'Etat en faveur des jeunes comme le reflètent les articles suivants :

Article 4. Tous les Ivoiriens naissent et demeurent **libres et égaux en droit**.

Article 9. Toute personne a **droit à l'éducation et à la formation professionnelle**.

Article 10. L'école est **obligatoire** pour les enfants des deux sexes, dans les conditions déterminées par la loi.

Article 13. Le **droit** de tout citoyen à la **libre entreprise** est garanti dans les limites prévues par la loi.

Article 14. Toute personne a le **droit de choisir librement sa profession ou son emploi**.

Article 15. Tout citoyen a le **droit à des conditions de travail décentes et à une rémunération équitable**.

Article 16. Le **travail des enfants est interdit** et puni par la loi.

Article 18. Les citoyens ont **droit à l'information** et à l'accès **aux documents publics**, dans les conditions prévues par la loi.

Article 19. La **liberté de pensée et la liberté d'expression**, notamment la liberté de conscience, d'opinion philosophique et de conviction religieuse ou de culte, sont garanties à tous. Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses idées.

Article 20. Les **libertés d'association**, de réunion et de manifestation pacifiques sont garanties par la loi.

Article 27. Le **droit à un environnement sain** est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national.

Article 35. L'Etat et les collectivités publiques assurent la promotion, le développement et la protection de la femme. Ils prennent les mesures nécessaires en vue d'**éliminer toutes les formes de violence faite à la femme et à la jeune fille**.

Article 38. L'Etat favorise l'accès des citoyens au logement, dans les conditions prévues par la loi. **L'Etat favorise l'accès des citoyens à l'emploi**.

Article 42. L'Etat et les collectivités publiques doivent **garantir à tous un service public de qualité, répondant aux exigences de l'intérêt général**.

4.2 Vision et valeurs

4.2.1 Vision

Bâtie à partir des analyses faites plus haut, la vision globale de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 s'énonce comme suit : « **La Côte d'Ivoire dispose d'une jeunesse compétente, autonome, innovante, imprégnée des valeurs civiques, citoyennes et morales, et jouissant d'un bien-être physique, mental et socio-économique la rendant apte à participer aux processus décisionnels qui assurent le développement durable**.

4.2.2 Valeurs fondatrices et principes

En lien avec les engagements pris par la Côte d'Ivoire tels que rapportés ci-dessus, les valeurs fondatrices sur lesquelles la Politique Nationale de la Jeunesse s'adosse sont constituées des principes directeurs et des principes d'actions définies ci-dessous.

Principes directeurs

Quatre (04) principes directeurs énoncés ci-après, constituent le fondement de la Politique Nationale de la Jeunesse :

- **Principe des droits humains :** les actions envisagées dans le cadre de cette politique doivent concourir à satisfaire les droits fondamentaux reconnus aux jeunes à la fois par les instruments internationaux et par la Constitution. Il s'agit notamment du droit à la vie, à l'éducation et la formation, à la santé, à un emploi décent, à un environnement sain, à l'information et à la liberté d'expression.
- **Principe d'équité :** la Politique Nationale de la Jeunesse s'aligne sur le principe de « ne laisser personne pour compte ». Ainsi, son opérationnalisation intègrera des interventions spécifiques qui favorisent la prise en compte des groupes sociaux spécifiques énumérés dans le tableau ci-dessous.

Catégories de jeunes vulnérables, défavorisés ou marginalisés	
Jeunes / Groupes sociaux	Les jeunes filles
	Les jeunes en situation de handicap
	Les jeunes déscolarisés ou jamais scolarisés
	Les jeunes en conflit avec la loi
	Les jeunes faisant partie des minorités stigmatisées
	Les jeunes en situation de rue
	Les jeunes en milieu carcéral
	Les jeunes usagers des substances addictives
	Les adolescents et jeunes en situation de travail des enfants
	Les jeunes filles enceintes / mères
	Les jeunes diplômés du supérieur
	Les jeunes filles domestiques
	Les adolescents et jeunes orphelins
	Les adolescents et jeunes apatrides
Les adolescents et jeunes réfugiés	
Jeunes / Milieu de résidence	Les jeunes du milieu rural
	Les jeunes du milieu péri-urbain
	Les jeunes des zones transfrontalières
	Les jeunes des quartiers précaires
	Les adolescents et jeunes des zones d'exploitations minières
	Les adolescents et jeunes des zones portuaires

- **Principe d'égalité de genre :** la Politique Nationale de la Jeunesse dans sa mise en œuvre doit promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes. De manière spécifique, cela se traduira par l'opérationnalisation de solutions aux causes des écarts constatés entre les jeunes filles et les jeunes garçons qui résultent des dynamiques du pouvoir entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, et la manière dont ces dynamiques façonnent les rôles de genre, l'accès et le contrôle des ressources, la prise de décisions au sein des familles et la participation des femmes/filles, les violences en particulier les Violences Basées sur le Genre (VBG).

- **Principe de durabilité** : les actions programmées dans les stratégies opérationnelles de la PNJ devront permettre de résoudre les problèmes des jeunes à court, moyen et long termes, sans compromettre les chances de promotion des générations futures.

Principes d'actions :

Afin d'assurer l'atteinte de la vision de la PNJ 2021-2025, les principes d'actions suivants seront mis en œuvre aux différentes phases d'opérationnalisation des interventions :

1. **Pertinence** : les résultats attendus de la PNJ ainsi que les actions à mener tiendront compte des besoins réels des jeunes dans leur ensemble et des catégories spécifiques de jeunes.
2. **Cohérence** : les mécanismes, dispositifs et approches adéquats seront développés pour s'assurer que les interventions mises en œuvre dans le cadre de la PNJ sont menées dans une approche de synergie intersectorielle.
3. **Participation** : dans la perspective d'assurer la participation effective des jeunes à la mise en œuvre de la PNJ, des mécanismes et dispositifs formels ou informels seront développés pour s'assurer qu'ils sont adéquatement et selon le besoin (i) informés, (ii) consultés, (iii) impliqués, (iv) mis en confiance et (v) responsabilisés.
4. **Innovation** : sur la base du fait que les jeunes ont le potentiel de mobiliser et de transformer le monde et de faire progresser la société, des mécanismes et dispositifs adéquats seront mis en place pour permettre aux jeunes d'analyser les problèmes qui se posent à eux et à leur communauté, d'explorer des solutions potentiellement novatrices et prendre la responsabilité de les développer et de les mettre en œuvre.

4.3 Orientations (ou axes) stratégiques

En lien avec la vision susmentionnée, la PNJ 2021-2025 s'articule autour de trois (3) axes stratégiques :

- **Axe 1** : Participation des jeunes aux processus de développement, adoption de comportements adéquats et accès à des services sociaux de base adaptés ;
- **Axe 2** : Insertion professionnelle et accès des jeunes à des emplois décents et durables ;
- **Axe 3** : Amélioration des conditions économiques, politiques et sociales des individus et des groupes, basées sur les valeurs civiques et citoyennes.

V. Cadre de mise en œuvre et Suivi-Évaluation de la PNJ :

5.1 Opérationnalisation de la PNJ

La mise en œuvre de la PNJ 2021-2025 se fera à travers, entre autres, trois (3) stratégies d'opérationnalisation définies ainsi qu'il suit :

- a- Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Jeunes (SNPPJ) ;**
- b- Stratégie Nationale d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) ;**
- c- Stratégie Nationale du Civisme et de la Citoyenneté des Jeunes (SNCCJ).**

La PNJ 2021-2025 prend en compte les différentes stratégies sectorielles et transversales, mises en œuvre par le Gouvernement.

5.2 Mécanismes de coordination de la PNJ

L'atteinte des objectifs poursuivis par la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) passe par le déploiement des stratégies d'opérationnalisation dans le cadre d'une mobilisation responsable et concertée et d'une synergie intersectorielle de tous les acteurs (secteur public, secteur privé, société civile dont les organisations de jeunesse, partenaires au développement).

5.2.1. Cadre institutionnel

Le dispositif institutionnel d'orientation, de coordination et de suivi-évaluation de la PNJ se compose de plusieurs organes : le Conseil Présidentiel, l'Organe de Coordination de la PNJ, l'Organe de Concertation Nationale.

❖ Conseil Présidentiel (CP)

Le Conseil Présidentiel est l'organe d'orientation et de décision en matière de politique de jeunesse.

❖ Organe de Coordination de la PNJ (OC-PNJ)

Le Ministère en charge de la Jeunesse et de l'emploi des Jeunes est l'Organe qui assure la coordination et l'application de la PNJ. Il rend compte au Conseil des Ministres de la mise en œuvre de la politique.

❖ Organe de Concertation Nationale

L'Organe de Concertation Nationale est un Conseil National de suivi et d'évaluation de la PNJ dénommé « Conseil Consultatif pour la Jeunesse (CCJ) ».

Le « Conseil Consultatif pour la Jeunesse » est composé des différents acteurs intervenant dans l'écosystème jeunesse dont les ministères techniques, des ONG, des PTF, des collectivités décentralisées, le secteur privé, la société civile et des représentants d'organisations de jeunesse dont principalement, le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire et les Fédérations de jeunesse agréées.

Il est présidé par le Premier Ministre et son secrétariat est assuré par le Ministre en charge de la Jeunesse.

5.2.2. Cadre de mise en œuvre

La tutelle de la Politique Nationale de la Jeunesse est assurée par le Gouvernement ivoirien à travers le Ministère chargé de la Jeunesse.

Pour les cinq (5) années à venir, en vue de la mise en œuvre efficiente de la PNJ 2021-2025, l'accent sera mis sur le renforcement :

- des capacités des jeunes en dehors du système scolaire, pour leur pleine participation à la vie de la Nation ;
- des dispositifs de promotion et de développement des infrastructures d'encadrement socio-éducatif de la jeunesse ;
- de la lutte contre les fléaux sociaux dont les mariages et les grossesses précoces, les Violences Basées sur le Genre (VBG), les conduites addictives en lien avec la drogue, l'alcool et le tabagisme, les IST, VIH/Sida, la COVID19, etc... ;
- des dispositifs d'amélioration de l'employabilité, de l'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes ;
- des dispositifs de promotion de la culture civique et citoyenne à l'endroit de la population en général et des jeunes en particulier.

Ministères techniques partenaires

Tous les Ministères œuvrant dans le secteur jeunesse et ayant prévu des actions dans le PND 2021-2025 seront impliqués pour s'assurer à la fois de la bonne exécution de la PNJ et de la conformité des politiques sectorielles à leurs égards respectifs.

Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire « CNJ-CI »

En rapport avec ses missions telles que stipulées dans l'arrêté n°405/MPJEJ/CAB du 25 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire, il est chargé de :

- ✓ donner son avis sur les questions touchant aux politiques publiques, programmes et actions en faveur des jeunes ;
- ✓ donner son avis sur toute question dont il est saisi par son Président ou toute personne intéressée ;
- ✓ faire des propositions relatives à la promotion de la jeunesse et de l'éducation permanente ;
- ✓ impulser la participation de ses membres à des activités d'intérêt national et local ;
- ✓ assurer la représentation de la jeunesse dans la diversité culturelle, politique et sociale de la Nation ;
- ✓ assurer la représentation de la jeunesse ivoirienne dans les organisations internationales de jeunesse ;
- ✓ susciter des études et des travaux de recherche en vue de la promotion de la jeunesse et de l'éducation permanente.

A ce titre, il joue un rôle majeur dans l'opérationnalisation de la PNJ en vue de faire des jeunes, des acteurs du développement durable.

Collectivités décentralisées

La notion de décentralisation apparaît comme un outil majeur de mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de la Jeunesse. En effet, elle implique la prise en compte des besoins et aspirations des jeunes au niveau local à travers les collectivités décentralisées (Conseils Municipaux, Conseils Régionaux, Conseils de Districts). A ce titre, elles seront chargées de :

- favoriser la promotion et le développement de la jeunesse ;
- apporter un appui budgétaire aux initiatives portées par les jeunes dans le cadre du plan de développement économique local ;
- favoriser l'implication des jeunes dans la gestion locale du développement ;
- favoriser l'émergence et le développement d'une vie associative harmonieuse ;
- assurer la vulgarisation de la PNJ au niveau local.

Secteur privé

Le secteur privé, maillon essentiel du paysage économique en Côte d'Ivoire, apparaît dans le dispositif de traitement des questions se rapportant aux jeunes, comme un partenaire privilégié dans la recherche de solutions aux préoccupations rencontrées et soulevées par cette frange de la population. Les actions pour accroître l'employabilité des jeunes (formations générales et qualifiantes, stages, etc.), les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), l'auto-emploi (entrepreneuriat), la santé et l'éducation des jeunes connaîtront à n'en point douter, un succès avec l'implication du secteur privé.

En ce qui concerne spécifiquement l'auto-emploi, et conscient du potentiel que représente cette jeunesse dans le poids démographique du pays et dans l'optique de marquer l'intérêt porté à celle-ci, plusieurs initiatives sont lancées par le patronat ivoirien. Il s'agit, entre autres, de : (1) la CGECI ACADEMY qui est un forum de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat ; (2) le Business Plan Compétition, une compétition pour financer des plans d'affaires pour les jeunes et (3) le projet d'incubateurs.

Au regard de ce qui précède, il convient de relever que la mise en œuvre de la PNJ 2021-2025 devra se faire avec la prise en compte de la vision du secteur privé pour la jeunesse.

Partenaires au développement

L'appui technique, matériel et financier des Partenaires au Développement dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre et le suivi de la présente Politique Nationale de la Jeunesse est fortement recommandé. En effet, la Côte d'Ivoire ambitionne de se doter d'une politique de jeunesse conforme aux standards internationaux. A cet effet, elle veut compter sur l'apport de tous, notamment des Partenaires Techniques et Financiers.

Organisations Non Gouvernementales (ONG)

L'appui des ONG pour la mise en œuvre de la PNJ en particulier dans le cadre de la mobilisation des ressources, de la mobilisation communautaire, de l'actualisation des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation de ladite politique est souhaité.

5.3 Financement de la PNJ

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse 2021-2025 est financée principalement à partir des ressources de l'État, des partenaires au développement, du secteur privé et des organisations de la société civile.

L'atteinte des objectifs nécessite la mobilisation d'importantes ressources humaines, matérielles, financières, etc...

Les actions planifiées dans les documents d'opérationnalisation de la PNJ seront budgétisées dans les plans opérationnels. Le financement sera assuré par le budget de l'État, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Tableau n° : BUDGET DE LA PNJ 2021 - 2025 (en millions de F CFA)

Libellé	Montants (en millions de F CFA)	Proportions
Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Jeunes (SNPPJ)	91 723	3
Stratégie Nationale d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ)	2 134 993	66
Stratégie Nationale du Civisme et de la Citoyenneté des Jeunes (SNCCJ)	1 104 562	31
TOTAL PNJ (en millions de FCFA)	3 241 277	100

La Politique Nationale de la Jeunesse est un acte de souveraineté qui engage au premier chef, le Gouvernement. Aussi, celui-ci doit-il consentir un budget conséquent pour sa réalisation. En cela, il est souhaitable qu'il soit soutenu par des opérateurs privés, la société civile et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

5.4 Suivi et évaluation de la PNJ

Le suivi et l'évaluation de la PNJ 2021-2025 permettront au Gouvernement et à tous les autres acteurs de mesurer l'efficacité et l'efficacités de toutes les interventions en faveur des jeunes.

De façon périodique, la PNJ fera l'objet d'évaluations interne et externe dont les modalités seront définies. L'évaluation externe sera assurée par un organisme indépendant.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse comprendront des mécanismes consultatifs des jeunes et une instance spécifique d'évaluation. Un dispositif d'évaluation sera mis en place : le Système intégré de planification, de suivi et d'évaluation de la PNJ dénommé SIPSE-Jeunesse.

Le « Conseil Présidentiel », présidé par le Président de la République est l'organe d'orientation et de décision en matière de politique de jeunesse. Il se réunira chaque semestre.

Le « Conseil Consultatif pour la Jeunesse, en abrégé CCJ », présidé par le Premier Ministre est un Conseil National de suivi et d'évaluation de la PNJ. Il se réunira chaque trimestre.

Un « Comité Jeunesse », présidé par le Ministre en charge de la Jeunesse sera également mis en place pour le suivi des orientations des Conseils Présidentiel et Consultatif de Jeunesse. Il se réunira chaque fois que besoin sera.

VI. Annexes :

6.1 Glossaire des principales terminologies

Association de jeunesse : Tout groupement de jeunes qui poursuit des buts éducatifs, culturels, sportifs et de développement.

Autonomisation : Processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement⁷. Elle est un processus dynamique qui doit apporter une contribution concrète à l'évolution sociale et individuelle. Elle permet aux individus d'être des agents de changements et de leur offrir, ainsi qu'à leur communauté, un avenir meilleur.

Bénévolat : Un engagement librement consenti et gratuit dans une approche éthique et humanitaire, sans obligation ou exigence de qualification dans un projet d'intérêt général au profit de l'Etat ou d'une collectivité.

Citoyenneté : La qualité de citoyen, c'est-à-dire le lien juridique et social qui rattache un individu à un Etat ou à une communauté. Cette reconnaissance ou cette appartenance a des implications. En effet, la citoyenneté permet à l'individu de jouir des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels attachés à la qualité de citoyen que l'Etat auquel il est rattaché doit lui en garantir la jouissance et un espace d'expression. En retour, elle exige du citoyen, l'exercice conscient et responsable de ses droits, dans le respect absolu des droits des autres citoyens, des règles et principes qui gouvernent l'organisation et le fonctionnement des Institutions de la République et de l'autorité de l'Etat.

Civisme : Vertu qui qualifie la bonne conduite des personnes envers l'Etat et la communauté, il est l'exercice du respect à l'égard de la République et de ses lois. Autrement dit, il est le respect et le dévouement à l'égard de « la chose publique ». Il en résulte que le civisme repose à la fois sur l'attachement du citoyen à la nation et sur son dévouement à la cause de la République. Le civisme, c'est aussi le respect des lois, des règles en vigueur et la conscience de ses devoirs à l'égard de ses concitoyens. C'est également le souci du bien public et de l'intérêt général.

Culture de la paix : Ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États.

Dividende démographique : Il décrit l'avantage économique dont dispose un pays en cours de transition démographique, une période où la pyramide des âges présente un nombre maximum de jeunes et de jeunes adultes actifs et relativement peu d'enfants et de personnes âgées.

⁷ Définition de l'Office québécois de la langue française

Etat : L'Etat est une entité organisée et reconnue, renfermant un territoire, une population et un gouvernement jouissant d'une souveraineté. C'est une communauté juridique, un ensemble d'individus soumis à une même législation et à une même autorité politique. C'est une société organisée ayant une administration politique et juridique autonome. Les limites de son territoire sont reconnues par la communauté internationale.

Fédération de jeunesse : Tout regroupement d'associations, mouvements et institutions de jeunesse poursuivant des buts communs.

Institutions Socio-Educatives : Etablissements/structures d'encadrement de proximité et d'éducation permanente spécialisés dans la création, la gestion et l'intervention socio-éducative. Elles ont un caractère social et poursuivent des buts non lucratifs.

Ivoirien Nouveau : Citoyen conscient de ses droits et devoirs envers l'Etat et de ses responsabilités envers la communauté, respectueux de ses aînés, des us et coutumes et particulièrement des institutions de la République et des personnalités qui les incarnent.

Il est l'Ivoirien dont le comportement citoyen, caractérisé par l'union, la discipline et le travail, cadre mieux avec notre ambition commune d'être émergent à l'horizon 2030.

Nation : Communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse. En tant qu'entité politique, la nation est une communauté caractérisée par un territoire propre, organisée en Etat. Elle est la personne juridique constituée des personnes régies par une même constitution.

Participation : De manière générale, le terme "**participation**" désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté. Au niveau de la mise en œuvre de politiques, l'expression "**participation**" renvoie au fait de prendre part à une action collective.

Le besoin de participation est né du constat de crise de la démocratie représentative dans tous les pays occidentaux. « *Le défaut majeur de la démocratie est probablement qu'elle tend à fonctionner à l'évidence pour les sujets ayant toujours été confrontés à la démocratie. Il n'est pas loin d'ailleurs le temps où l'on pourra parler de "désobéissance démocratique" pour bien marquer le déficit dont nous souffrons dans nos sociétés*⁸ ». Avec la complexification des circuits de décision politique, le sentiment d'impuissance à peser sur les décisions grandit dans la population notamment chez les jeunes.

Patrie : La terre de nos pères, celle sur laquelle nos ancêtres ont vécu et qui nous a été léguée en héritage. Ce concept recèle une dimension affective importante en ce qu'il évoque l'amour atavique.

Volontariat : Un engagement contractuel visant l'épanouissement des personnes et l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Cet engagement est consacré à un projet d'intérêt général au profit de l'Etat ou d'une collectivité.

⁸ Reynald BRIZAIS, « Citoyens en institution, institution citoyenne », document de cours *Cadre et direction*, MST IDS - DSTS de Nantes, 2005

6.2 Données sur l'insertion de jeunes

Répartition des jeunes à besoin d'insertion selon le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction et le district de résidence

Caractéristiques	Chômeurs	Chômeurs découragés ou main d'œuvre potentielle disponible	En emploi et cherchant un autre	Total	%
Ensemble	218 852	318 689	235 844	773 385	100,0
Age					
18-24ans	65 300	124 162	41 332	230 794	29,8
25-40ans	153 552	194 527	194 512	542 591	70,2
Sexe					
Homme	106 341	104 261	158 466	369 068	47,7
Femme	112 511	214 428	77 379	404 318	52,3
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	41 852	88 582	60 351	190 785	24,7
Primaire	32 499	81 140	46 590	160 229	20,7
Secondaire	87 131	101 864	89 646	278 641	36,0
Supérieur	57 370	47 103	39 257	143 730	18,6
DISTRICTS					
District autonome d'Abidjan	148 890	157 832	131 045	437 767	56,6
District autonome de Yamoussoukro	4 265	8 800	6 085	19 150	2,5
Bas-Sassandra	9 304	17 054	6 260	32 618	4,2
Comoé	7 786	14 395	8 330	30 511	3,9
Denguélé	447	1 456	954	2 857	0,4
Gôh-Djiboua	5 517	14 218	6 458	26 193	3,4
Lacs	2 689	7 026	4 484	14 199	1,8
Lagunes	4 565	6 444	6 794	17 803	2,3
Montagnes	8 368	40 493	14 994	63 855	8,3
Sassandra-Marahoué	6 757	21 782	21 430	49 969	6,5
Savanes	2 984	5 575	1 692	10 251	1,3
Vallée du Bandama	11 579	9 546	21 796	42 921	5,5
Woroba	1 162	1 825	1 754	4 741	0,6
Zanzan	4 539	12 242	3 767	20 548	2,7
Proportion	28,3	41,2	30,5	100,0	

Source : ERI-ESI, 2017

6.3 Indicateurs sur l'emploi

Aperçu de quelques indicateurs du ratio emploi/population, taux d'emplois vulnérables, taux d'emplois précaires, taux de salarisation sur le marché du travail selon l'âge, le niveau d'instruction, la région, le milieu de résidence et le sexe

Caractéristiques socio-démographiques	Ratio emploi/population des 15 ans et plus	Taux d'emplois vulnérables	Taux emplois précaires	Taux de salarisation	Taux de salarisation dans le secteur non agricole	Taux de salarisation des femmes dans le secteur non agricole
Sexe						
Homme	63,7	62,0	19,6	29,1	49,0	
Femme	44,4	80,8	10,9	14,1	20,2	20,2
Niveau d'instruction						
Aucun	59,1	81,5	12,1	12,3	21,3	10,8
Primaire	64,9	71,8	18,3	19,3	27,4	13,8
Secondaire	42,7	50,2	21,8	41,2	51,3	39,6
Supérieur	36,8	20,9	22,3	71,1	74,3	70,9
Age						
15 - 24 ans	27,6	68,3	23,4	22,6	34,7	26,5
25 - 34 ans	62,4	67,4	19,0	24,9	34,4	21,6
35 - 64 ans	72,5	70,6	12,4	22,9	37,0	16,6
65 ans et plus	37,8	83,3	5,3	7,9	22,1	5,0
Milieu de résidence						
Abidjan	52,5	43,0	29,1	47,1	46,8	34,0
Autres urbains	49,3	66,6	19,0	26,3	34,0	15,4
Rural	59,0	85,0	7,5	8,7	17,8	7,9
Région						
Autonome d'Abidjan	52,7	43,4	29,0	46,6	46,4	33,3
Autonome de Yamkro	55,6	63,5	17,9	31,7	36,5	21,4
Bas-sassandra	52,3	80,0	11,6	15,1	26,7	6,2
Comoé	59,0	61,6	24,4	32,3	39,5	17,7
Denguélé	64,9	86,5	7,7	8,9	25,1	8,5
Gôh-Djiboua	39,9	55,5	17,5	23,3	32,8	11,2
Lacs	61,5	87,5	4,6	10,7	28,8	15,8
Lagunes	54,8	72,3	16,0	20,4	26,7	15,0
Montagnes	55,5	82,7	10,1	9,1	21,1	5,1
Sassandra-Marahoue	64,1	81,8	8,0	10,9	22,7	11,9
Savanes	64,9	90,1	5,8	7,3	19,1	9,6
Vallée du Bandama	41,2	66,6	22,8	28,1	35,9	18,9
Woroba	57,1	87,8	6,7	8,5	24,6	9,2
Zanzan	45,8	82,6	9,4	12,4	22,1	9,6
Côte d'Ivoire	54,2	69,5	16,1	23,0	35,5	20,2

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) 2017, INS

6.4 Cartographie des principales parties prenantes de la PNJ

Acteurs	Rôles et responsabilités	Actions/ Mesures
Secteur public		
Ministère du Plan et du Développement	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Planification et de Programmation du développement	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la participation dans le dispositif de suivi et évaluation de la PNJ -Faciliter l'interministérialité (mutualisation et/ ou partage des ressources) des projets sectoriels - Etablir un Cadre de priorisation et d'alignement de la PNJ sur les priorités nationales/PND (Direction Générale du Plan) de la Population)
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé, d'Hygiène publique et de Couverture Maladie Universelle	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la collaboration dans le cadre du programme de Santé Adolescents Jeunes (SAJ) - Etablir un axe de collaboration dans la lutte contre les IST/VIH/Sida (PNLS) ainsi que les politiques et programmes de Droits en Santé Sexuelle et de la Reproduction (PNSME)
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme et de la Famille et de protection de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> -Développer plus de synergie pour capter les informations en rapport avec les jeunes filles - Analyser la possibilité d'intégrer le MPJIPSC dans le Comité National de lutte contre les VBG
Ministère d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Agriculture et de Développement rural	Développer plus de synergie pour capter les données en rapport avec les jeunes dans le secteur agricole
Ministère de la Solidarité, et de la Lutte contre la Pauvreté	Le Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration pour capter les projets développés en faveur des jeunes Renforcer la collaboration dans le traitement des enfants en rupture sociale et leur reprise en main par le service civique Renforcer la conduite de projets conjoints au profit des filles en situation précaire
Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de la promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel	<ul style="list-style-type: none"> Développer une plateforme de collaboration pour le suivi des initiatives en faveur des jeunes Développer une collaboration avec les PME et les chambres des métiers pour l'insertion en stage et en apprentissage des jeunes
Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Economie numérique, des Télécommunications et de l'Innovation	Renforcer la synergie d'action pour la mise en œuvre et le suivi conjoint des projets jeunes dans le secteur des TIC
Ministère de l'Emploi et de la	Mise en œuvre et du suivi de la	Maintenir la bonne dynamique de

Protection Sociale	politique du Gouvernement en matière d'Emploi et de Protection sociale	collaboration
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche scientifique.	Mettre en place un cadre d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de Formation Professionnelle et d'Apprentissage	-Renforcer la synergie d'actions éducation-formation-emploi -Améliorer le module de formation civisme et citoyenneté en EDHC et renforcer les capacités des formateurs en EDHC
Ministère des Transports	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Transports	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de l'Economie et des Finances	Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire.	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Construction, de Logement et d'Urbanisme.	-Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur - faire l'immatriculation des parcelles pour les ISE Participer à la construction des ISE
Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière budgétaire, douanière, fiscale et de gestion du portefeuille de l'Etat.	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ
Ministère de l'Hydraulique	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique.	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Education nationale et d'Alphabétisation.	Renforcer la synergie d'actions éducation-formation-emploi -Valider des curricula de formation au civisme et à la citoyenneté -Faciliter l'accès aux établissements d'enseignement pour le partage de module de formation au civisme et à la citoyenneté - Valoriser les passerelles entre Education formelle et non formelles
Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière Réconciliation et de Cohésion Nationale.	Renforcer la collaboration pour une meilleure sensibilisation des jeunes en vue du maintien d'un climat social apaisé
Ministère du Commerce et de l'Industrie	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie.	Mettre en place un dispositif pour capter les emplois générés dans le secteur
Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Porte-parole du Gouvernement	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Communication, de Médias et de Francophonie. Par délégation du Premier Ministre, il exerce les attributions de Porte-parole du Gouvernement	Impliquer davantage le Ministère pour une meilleure vulgarisation de la PNJ et ses stratégies sur les différents canaux de communication
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Ressources animales et halieutiques.	Développer plus de synergie pour capter les données en rapport avec les jeunes dans le secteur
Ministère du Tourisme et des Loisirs	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du Tourisme et des Loisirs	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur

Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Bonne Gouvernance, de Renforcement des Capacités et de Lutte contre la Corruption	Renforcer la collaboration pour une meilleure sensibilisation des acteurs de la mise en œuvre de la PNJ sur la bonne gouvernance des projets
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Mines, de Pétrole et d'Energie	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Protection de l'Environnement et de Développement Durable	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités, emplois et financement générés par l'économie verte
Ministère d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	Mise en œuvre et du suivi de la Politique extérieure de la Côte d'Ivoire	- Développer une base de donnée sur le profil des jeunes de la diaspora y compris ceux issus de la migration irrégulière - Evaluer les besoin en matière d'insertion professionnelle et d'emploi
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de sécurité et de protection civile.	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ pour une meilleure application de la politique de décentralisation Faciliter le processus d'identification des jeunes (sans extrait de naissance ou carte d'identité)
Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Equipement et d'Entretien Routier. Il assure la gestion du domaine public de l'Etat.	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Assainissement et de Salubrité	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur
Ministère de la Promotion des Sports et du Développement de l'Economie Sportive	Mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de Sports et de Développement de l'Economie Sportive	-Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités et emplois générés dans le secteur -Etablir un axe de collaboration sur les activités sportives à développer au sein des ISE
Ministère de la Défense	Mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Défense	Renforcer la collaboration dans le cadre service civique
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Justice et de Droits de l'Homme	-Développer un dispositif conjoint de resocialisation et d'accompagnement à l'emploi des jeunes ex détenus - Mettre en place un cadre de collaboration relatif à la protection des jeunes sur les pratiques néfastes (VBG, Mariages précoces, MGF,etc.), les maltraitements et exploitations
Ministère des Eaux et Forêts	Mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Protection des eaux et de la forêt	Mettre en place un dispositif pour capter les opportunités, emplois et financement générés dans le secteur
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration	Mettre en place un dispositif pour capter les emplois générés par la Fonction Publique
Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement	Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de	Développer une plateforme de collaboration pour le suivi des

du Secteur Privé	Promotion de l'Investissement et de Développement du Secteur Privé	entreprises portées par les jeunes et intervenant dans le secteur formel
Organisations et structures de la société civile		
CNJCI	Donner son avis sur les questions touchant aux politiques publiques, programmes et actions en faveur des jeunes ; Donner son avis sur toute question dont il est saisi par son Président ou toute personne intéressée ; Faire des propositions relatives à la promotion de la jeunesse et de l'éducation permanente ; Impulser la participation de ses membres à des activités d'intérêt national et local ; Assurer la représentation de la jeunesse dans la diversité culturelle, politique et sociale de la Nation ; Assurer la représentation de la jeunesse ivoirienne dans les organisations internationales de jeunesse ; A susciter des études et des travaux de recherche en vue de la promotion de la jeunesse et de l'éducation permanente.	-Assurer la participation effective des jeunes et organisation de jeunesse, dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de PNJ -Faire un plaidoyer pour le positionnement stratégique des jeunes dans le traitement des questions émergentes de jeunesse et leur implication dans les processus de développement national
Société Civile Ivoirienne	Influencer les processus politique, économique et social et surtout contribuer efficacement à l'amélioration du bien-être des populations en Côte d'Ivoire	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ
UVICOCI	Appuyer la politique de communalisation et plus généralement de contribuer au développement de la politique de décentralisation du Gouvernement	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ pour une meilleure application de la politique de décentralisation
ARDCI	Etre un cadre de concertation et de dialogue permanent; représenter l'ensemble des Régions et Districts auprès des pouvoirs publics et de tout tiers au double plan national et international; donner des avis sur la législation et la réglementation concernant les collectivités territoriales; étudier et proposer au Gouvernement les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement et le bon fonctionnement des collectivités territoriales	Impliquer davantage dans le pilotage de la PNJ pour une meilleure application de la politique de décentralisation
Secteur privé		
Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Défendre les intérêts des adhérents, offrir des services pour améliorer la compétitivité des entreprises, faire des propositions pour améliorer l'environnement des affaires et contribuer significativement à la croissance économique de la Côte d'Ivoire	Mettre en place un dispositif fort de collaboration secteur public-privé en vue de capter les opportunités et d'emplois générés par le secteur privé
Partenaires techniques et financiers		
UNICEF	Défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies (Coopération pour le Développement Durable ; Appui pour la mobilisation des ressources techniques et financières)
UNFPA	Créer un monde dans lequel chaque	Créer un cadre de concertation et de

	grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.	dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies (Coopération pour le Développement Durable ; Appui pour la mobilisation des ressources techniques et financières)
BIT	Promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement, poursuivant sa mission fondatrice: œuvrer pour la justice sociale qui est indispensable à une paix durable et universelle.	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
Banque Mondiale	Lutter contre la pauvreté, d'accroître la prospérité partagée et de promouvoir un développement durable.	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
AFD	Mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale ; Finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
PNUD	éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et l'exclusion ; aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.	- Impliquer le PNUD dans la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies - Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
Délégation de l'Union Européenne	Assurer la coordination et le suivi des relations politiques, économiques ainsi que de la coopération au développement entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire ; Assurer le suivi des politiques de l'UE dans tous les secteurs ; Promouvoir et défendre les valeurs et intérêts de l'UE ; Assurer la gestion de ses programmes de coopération ; Analyser pour les institutions européennes la situation politique, économique et sociale de la Côte d'Ivoire et faire valoir auprès des autorités européennes les attentes du Gouvernement ivoirien	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
BAD	Faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social.	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
OIM	Vient en aide aux migrants dans le monde entier, en élaborant des réponses efficaces à la dynamique changeante de la migration ; Œuvre dans des situations d'urgence, en développant la résilience de toutes les personnes en situation de déplacement, et en particulier celles en situation de vulnérabilité, ainsi qu'en renforçant les capacités des gouvernements à gérer toutes les formes et tous les impacts de la mobilité.	- Impliquer l'OIM dans la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies - Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
Coopération Allemande (GIZ)	Améliorer durablement les conditions de vie des populations dans les pays partenaires	- Impliquer le GIZ dans la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies - Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
MCC	lutte contre la pauvreté dans le monde	- Impliquer le MCC dans la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies

		- Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
FAO	Atteindre la sécurité alimentaire pour tous et assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous ; Mener une vie saine et active	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
UNESCO	Instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
OMS	Amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie dans ce même document comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
ONUDC	Assister les États-Membres dans la réalisation de l'objectif de sécurité et de justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, aux drogues et au terrorisme	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies
ONUFEMMES	concevoir, élaborer et mettre en œuvre des lois, politiques, programmes en vue de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Créer un cadre de concertation et de dialogue avec les PTF sur la mise en œuvre de la PNJ et de ses stratégies